

L'IMPORTANCE DU TERROIR DANS L'IDENTITE D'UN TERRITOIRE

**En quoi les différentes formes de mise en
valeur du patrimoine de proximité vont-
elles agir sur le développement du
territoire ?**



2007-2008

**Directeur de recherche
BOUTET Didier**

CARAYOL Mathieu

Formation par la recherche et Projet de Fin d'Etudes

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Avertissement

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

Remerciements

Je tiens à remercier Monsieur Boutet Didier, enseignant et maître de conférences au Département Aménagement de l'école polytechnique de l'université de Tours, directeur de recherche de ce mémoire, qui a su m'orienter et me conseiller.

Je tiens également à remercier les différents acteurs du patrimoine des départements des Deux-Sèvres et du Lot, sans qui l'enquête téléphonique n'aurait été possible :

M. Bonnifait, Région Poitou-Charentes ;

M. Brochard Eric, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres ;

M. Bru, département du Lot ;

M. De Monpezat, Fondation du Patrimoine, division du Lot ;

Mme Dupuis, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Poitou-Charentes ;

Mme Fages, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Lot ;

Mme Gion, Comité Départemental du Tourisme des Deux-Sèvres ;

Mme Jerry, département des Deux-Sèvres ;

Mme Klingler, Pays Mellois ;

M. Lagarrigue, PNR des Causses du Quercy ;

M. Novello, Comité Départemental du Tourisme du Lot ;

Mme Péreise-Sapia, Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres ;

Mme Phelippeau, Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres ;

Mme Saint-Avit, Région Midi-Pyrénées ;

Mme Watin-Granchand, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées.

Je remercie Monsieur Philippe Marc-André, enseignant et maître de conférences au Département Aménagement de l'école polytechnique de l'université de Tours, pour son aide précieuse lors de la reformulation de ma problématique et de mon hypothèse.

Un merci particulier à mon grand père, Gilbert Carayol, qui m'a apporté sa connaissance et son savoir.

Enfin, je tiens à remercier Anne, Julien, Sophie, Laetitia, Benoît qui m'ont accompagné et qui m'ont conseillé pendant ce travail.

Sommaire

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	5
I. Les éléments constitutifs du terroir	7
A. Du territoire au terroir	7
1. L'identité du territoire	7
2. L'authenticité du terroir	8
B. La mise en valeur du patrimoine de proximité : une stratégie pour les acteurs locaux... 12	
1. Les acteurs publics et de leurs établissements intervenant sur le patrimoine de proximité	12
2. Les acteurs privés et les associations intervenant sur le patrimoine de proximité	19
II. Les conditions de reconnaissance du terroir	22
A. Le cadre de référence.....	22
1. Le cadre réglementaire : l'échelle communale	22
2. Le cadre économique	22
B. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les départements des Deux-Sèvres et du Lot	26
1. Les Deux-Sèvres et le Lot, deux départements à dominante rurale	26
2. La prise en compte du patrimoine de proximité dans le Lot	27
3. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les Deux-Sèvres	31
4. Analyse de la vision des acteurs du patrimoine de ces deux territoires, sur la mise en valeur du patrimoine de proximité	32
Conclusion.....	47
Bibliographie	48
Sites Internet consultés.....	49
Table des matières	50
Annexes	53

Introduction

A l'heure de la mondialisation, de la libéralisation des échanges, se pose à nous une question, celle de la compétitivité des territoires. En effet, que ce soit à l'échelle mondiale ou européenne, les territoires ont besoin de rayonner, de se démarquer par rapport à leurs homologues voisins, afin d'affirmer leurs atouts et d'entretenir leur développement. C'est ainsi que de nombreux territoires français se sont lancés dans une course au dynamisme, visant à découvrir les meilleures méthodes et dispositifs capables de les mettre en valeur : technopôles, campagnes de communication, ...

Cependant pour engager cette course, il faut des moyens financiers importants, chose que bien souvent les territoires ruraux n'ont pas ou peu. Malgré tout, certains d'entre eux arrivent à se distinguer, car en effet il existe pour les territoires ruraux des possibilités de se démarquer face à leurs homologues urbains. Parmi ces moyens, la mise en valeur d'un terroir apparaît comme une solution possible. En effet le terroir apporte une image d'authenticité, de retour aux racines, qui attire de plus en plus, à la fois les entrepreneurs et les habitants.

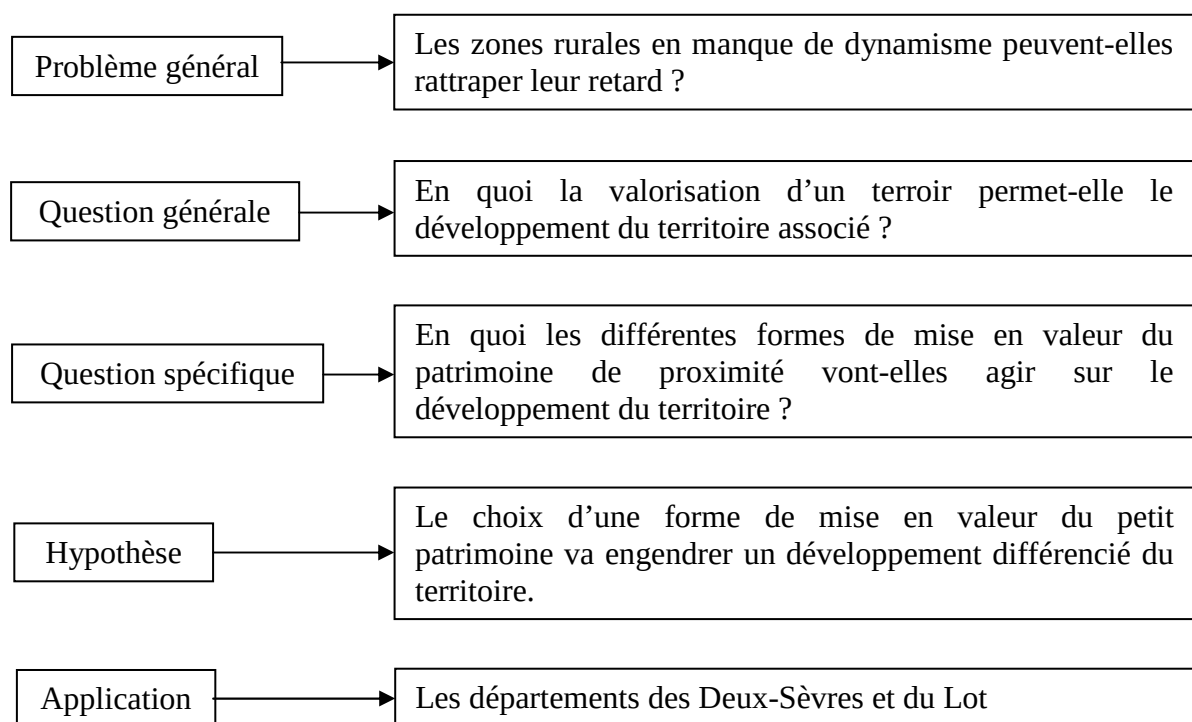
Le terroir, bien souvent, est directement assimilé à sa composante « gastronomie », mais il existe également trois autres composantes qui caractérisent un terroir. Il s'agit des savoir-faire et coutumes, du paysage et enfin du patrimoine bâti architectural. Cette recherche s'attachera à la dimension patrimoine bâti du terroir. En effet, des études¹ ont déjà traité la gastronomie sous tous ses aspects. De plus le caractère architectural d'un terroir est une notion très liée à celui-ci. De part son côté visuel il fait partie prenante du terroir, il y est indissociable. Comment pourrait-on parler de l'Alsace sans évoquer ses maisons à colombages, de même pour la Touraine et ses toits en ardoise ?

Le patrimoine rural bâti peut lui-même être divisé en plusieurs catégories, parmi lesquelles on distingue les monuments historiques, les sites classés, mais également tout le petit patrimoine non répertorié et non protégé. C'est ce dernier qui va nous intéresser dans cette étude. En effet il s'agit d'un patrimoine très répandu en milieu rural, très emblématique, mais aussi très peu connu. Il est bien souvent abandonné ou peu mis en valeur.

L'étude a pour objectif de comprendre dans quelles mesures ce patrimoine de proximité, correctement mis en valeur, peut permettre à un territoire de se distinguer, de se démarquer face à la concurrence des territoires voisins. Elle a pour objectif également de comprendre en quoi les différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité vont agir sur le développement du territoire. Le schéma suivant reprend la démarche d'analyse qui a été suivie.

¹ Taurin, J. (2006). *L'économie de terroir au territoire économique, la promotion des produits du terroir permet-elle la mise en place d'une économie locale durable ? Valorisation des produits de terroir par les signes officiels de qualité et d'origine*. Tours: EPU-DA.

Bertrand, S. (2006). *Du terroir au territoire à travers la protection et la valorisation du patrimoine gastronomique*. Tours: EPU-DA.



Les étapes de la démarche d'analyse
Réalisation : Mathieu Carayol

Mais avant d'entrer dans l'analyse proprement dite, il est nécessaire au préalable de définir certains termes, afin notamment de savoir ce qui est inclut derrière les termes de territoire et de terroir.

I. Les éléments constitutifs du terroir

A. Du territoire au terroir

1. L'identité du territoire

a. Définition générale

La notion de territoire est large. En effet, il peut s'agir de « toute portion humanisée de la surface terrestre »¹. Mais cette définition est trop large pour cette étude. On peut également dire qu'un territoire est un « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité »². Cette définition se rapproche plus de celle que nous allons utiliser dans cette recherche. En effet le territoire sera ici considéré comme une partie d'espace en lien avec sa population, avec son terroir. Il s'agit donc d'un espace réduit à une échelle locale. Cette étendue de terre sera plus ou moins importante en fonction des lieux choisis, seul compte le sentiment d'appartenance d'une population à une même unité. Le terroir renverra ensuite l'identité du territoire. Nous voyons donc ici le lien étroit qui existe entre un territoire et son terroir. L'objectif de la recherche est d'évaluer l'impact de ce dernier sur le développement du premier.

b. Le territoire, élément de base du terroir

i. La question des limites

Un territoire implique l'existence de frontières ou de limites. La difficulté est de déterminer où commence et où s'arrête le territoire d'un terroir. En effet, un terroir se base principalement sur des coutumes, des traditions locales, il est donc difficile de mettre une limite, une frontière à un terroir. Dans cette recherche, il sera nécessaire de confronter l'aspect théorique à la réalité du terrain. Pour cela, nous choisirons deux territoires ayant une image de terroir similaire. Pour des raisons pratiques, les territoires étudiés seront deux départements, à savoir le département des Deux-Sèvres et celui du Lot.

ii. La relation étroite entre un terroir et son territoire

Que serait un terroir sans son territoire ? Le territoire est le support du terroir, sans lui rien n'est possible. Lorsque l'on évoque un terroir, son appellation fait référence directement au territoire géographique sur lequel il s'étend. De plus, comme il a été décrit précédemment, le terroir est composé de quatre composantes bien distinctes qui sont elles mêmes dépendantes du territoire. Si l'on prend comme exemple la composante gastronomique, il apparaît évident que le produit alimentaire fabriqué sur tel terrain, avec tel climat, n'aura pas le même goût et la même qualité que le même produit fabriqué sur un autre territoire. Il en va de même pour les paysages, les savoir-faire et le bâti, qui se sont adaptés aux aléas du territoire sur lequel ils se sont développés. Il devient alors difficile de dissocier le terroir de son territoire, sous peine de le modifier. Le terroir est une notion qui ne peut s'exporter.

¹ Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.

² Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.

2. L'authenticité du terroir

a. Les différentes composantes du terroir

Comme on l'a vu précédemment, la notion de terroir comporte quatre composantes que sont la gastronomie, les savoir-faire et coutumes, le paysage et enfin le patrimoine bâti. Nous allons maintenant décrire ce que l'on place derrière ces composantes.

i. La gastronomie

La gastronomie est sans doute la composante la plus connue du terroir et la plus intuitive. On assimile rapidement un aliment à son lieu de production, ils deviennent inséparables. Certaines productions alimentaires affichent même leur provenance dans leur nom, comme c'est le cas pour le jambon de Bayonne, les champignons de Paris, ou encore l'agneau du Quercy. Certains terroirs sont même presque exclusivement représentés et connus grâce à leur gastronomie ; on peut penser ici par exemple au bordelais et son vin. Certains ouvrages font également un rapprochement étroit entre terroir et gastronomie. Ainsi on peut lire le terroir comme un « espace caractérisé par des conditions agronomiques spécifiques »¹, ou encore comme « la combinaison entre milieu local de production et savoir-faire qui contribueraient à la nature et à la qualité spécifique d'un produit, et en particulier d'un aliment »². On comprend ainsi l'importance de la gastronomie dans la notion de terroir. Or la définition précédente nous parle également de milieu local et de savoir-faire. Cela signifie donc que la gastronomie n'est pas seule à pouvoir représenter un terroir. Le produit alimentaire serait le résultat de savoir-faire, dans un milieu, un environnement bien déterminé.

ii. Les savoir-faire et coutumes

Les savoir-faire font donc, comme on l'a vu précédemment, partie prenante de la notion de terroir. Ils représentent les forces vives d'un territoire, sur lesquelles celui-ci peut s'appuyer pour promouvoir ses richesses. Les savoir-faire les plus faciles à valoriser sont les savoir-faire ancestraux car, en milieu rural, ils constituent encore la base de coutumes locales. Cependant il s'agit malgré tout d'une composante immatérielle, difficile à cerner et à mettre en valeur. Rares sont donc les procédures de valorisation d'un terroir basées uniquement sur les savoir-faire présents sur son territoire.

iii. Le paysage

Le paysage rentre également dans la définition du terroir. Il est une « étendue de terre qui s'offre à la vue »³. Contrairement aux savoir-faire, il est facile à appréhender, car il s'offre à nos yeux. C'est une composante majeure d'un terroir.

Le paysage est protégé grâce à la loi du 8 janvier 1993. Elle concerne la protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels. Elle

¹ Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

² Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris : Belin.

³ *Le Petit Larousse illustré* (2006). Paris : Larousse

vient compléter les lois « Montagne » et « Littoral » et est surtout une loi d'aménagement et d'urbanisme. Cette loi permet également la gestion du paysage.

Le paysage a toujours eu une place importante dans la mise en valeur d'un territoire. Il s'affiche en photo ou en carte postale et permet une reconnaissance immédiate. Nous avons choisi dans cette étude de ne pas s'étendre d'avantage sur cette composante du terroir car il semble en effet qu'au sein d'un même terroir, la diversité de paysage soit minime. En effet, un terroir va être caractérisé par un type de paysage, voire deux, mais rarement plus, ce qui n'est pas le cas pour le patrimoine bâti.

iv. Le patrimoine bâti

« Dans toute société le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices. C'est la loi de toute sacralité »¹.

Le patrimoine bâti constitue la dernière composante du terroir.

Lorsqu'on pense au patrimoine rural bâti, on évoque d'abord les monuments, les églises ou les châteaux. Il s'agit d'un patrimoine imposant par sa taille, qui ne peut passer inaperçu. Mais on a tendance à oublier le petit patrimoine, beaucoup moins visible et bien moins connu. Si les premiers sont parfois assez bien protégés, il n'en va pas de même de l'architecture vernaculaire. En effet les églises ou châteaux font bien souvent l'objet d'une protection grâce notamment à l'inventaire des monuments historiques. Ainsi ces monuments, correctement mis en valeur, deviennent des icônes locales pour la population, mais également pour les touristes. C'est de cette façon que le patrimoine bâti va contribuer au développement de son territoire. Mais en est-il de même pour le petit patrimoine, appelé également patrimoine de proximité ? C'est pour répondre à cette question que nous allons axer la recherche sur ce type de patrimoine bâti.

b. L'importance du patrimoine bâti de proximité

i. Le patrimoine de proximité, vecteur d'identité locale

Pourquoi choisir comme objet de recherche le patrimoine de proximité ? Car en milieu rural, il correspond au patrimoine le plus représenté, mais aussi le plus emblématique. C'est un facteur d'identité locale par sa proximité physique et symbolique. C'est également le « témoignage de la mémoire collective dans une société en proie à des mutations profondes et rapides »². De plus il s'agit d'un patrimoine faisant très peu souvent l'objet de protection, sa mise en valeur est donc plus que nécessaire.

Il existe un grand nombre de petits monuments sur lesquels se fonde l'identité du paysage rural : croix de chemin, oratoires, puits, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, mégalithes, moulins, bornes anciennes, cimetières, etc. Il faut également tenir compte des bâtiments artisanaux et industriels présents en milieu rural : ateliers, forges, tuileries, fours à chaux, moulins, ouvrages d'art, etc. Ainsi on peut définir des grandes catégories pour le patrimoine de proximité : édifices culturels, édifices religieux, édifices civils communautaires, bâtiments agricoles, architectures industrielles et artisanales, équipements maritimes et fluviaux, architectures commerciales, édifices fortifiés. D'autres termes sont utilisés pour qualifier ce

¹ Chastel, A. (1986). *La notion de patrimoine*. La nation : Les lieux de mémoires.

² Bensard, E., & Flouquet, S. (2004). *Notre patrimoine de proximité : un héritage à reconquérir*. Paris: Le cherche midi, Dexia.

patrimoine. Ainsi on retrouve les expressions de patrimoine ordinaire, patrimoine quotidien, ou encore petit patrimoine.

Ce patrimoine possède trois dimensions principales. La première est la dimension culturelle et sociale. En effet elle représente une part importante, de par sa dimension historique et identitaire. Le petit patrimoine est un témoignage de la vie passée des villages. La deuxième dimension est la dimension économique. Le patrimoine de proximité est en lien direct avec le tourisme, qui porte de plus en plus sur les aspects patrimoniaux, au travers par exemple des sentiers du patrimoine. Les retombées peuvent être directes, grâce aux droits de visite, ou indirectes, en faisant vivre les commerces et l'artisanat local. Nous pouvons donc constater une influence du patrimoine de proximité sur les autres composantes du terroir ; il existe finalement une imbrication entre ces différentes composantes, qui engendre une modification de l'une lorsqu'une autre est transformée. Ainsi la restauration et la réhabilitation du petit patrimoine va permettre le maintien d'un savoir-faire particulier de la part des artisans locaux. La dernière dimension est la dimension pédagogique. En effet, le patrimoine de proximité est un bon témoin de l'histoire, des modes de vie, des techniques. De plus, c'est un excellent support pour l'enseignement aux plus jeunes de l'histoire commune d'un territoire.

La restauration du patrimoine de proximité doit faire partie intégrante de la politique globale territoriale avec plusieurs finalités : valoriser le bâti, renforcer l'identité du territoire et sensibiliser les habitants à l'intérêt architectural et historique de leurs villages.

Le patrimoine de proximité est sous la charge de trois ministères : ministères de la Culture, de l'Agriculture, de l'Environnement. Sa prise en compte et sa sauvegarde nécessitent donc une coordination entre ces trois ministères, ce qui rend compliquée toute démarche de valorisation.

Ce patrimoine vernaculaire ne correspond pas, dans la majorité des cas, aux critères de protection des monuments historiques. Cependant il existe d'autres méthodes, dites de proximité, à disposition des collectivités locales, pour le préserver. Ces méthodes seront présentées par la suite. Certains parlent de « Proximité contre Monumentalité »¹, pour caractériser le combat qui s'opère entre le patrimoine protégé et celui qui ne l'est pas. Le combat semble déséquilibré en faveur des monuments protégés mais le patrimoine vernaculaire bénéficie d'une proximité physique et sentimentale qui contribue à l'attachement d'une société à son patrimoine.

Il reste à savoir si ces méthodes de protection et de mise en valeur du patrimoine de proximité sont porteuses ou non d'un développement local.

ii. La diversité croissante du patrimoine de proximité

La prise en compte du petit patrimoine devient un phénomène de mode pour les territoires ruraux. Chaque collectivité cherche à mettre en avant son terroir, via son patrimoine de proximité. Ainsi l'éventail s'élargit peu à peu. Voici des exemples qui contribuent à l'augmentation de la diversité de ce patrimoine : le patrimoine maritime et fluvial, les parcs et jardins, les mines, les enseignes, boutiques, cinémas, les usines, ou encore le patrimoine militaire.

¹ Bensard, E., & Flouquet, S. (2004). *Notre patrimoine de proximité : un héritage à reconquérir*. Paris: Le cherche midi, Dexia.

- Le patrimoine maritime et fluvial

Ce patrimoine est composé dans sa majorité d'anciens bateaux et navires, mais il comprend également d'autres éléments comme par exemple les écluses. La fondation du patrimoine maritime et fluvial a pour vocation d'inventorier, de sauvegarder, de préserver et de promouvoir le patrimoine maritime et fluvial national non protégé par l'Etat (patrimoine non classé ou inscrit).

- Les parcs et jardins

Les parcs et jardins sont très présents dans le patrimoine de proximité. Ils sont très visibles et donc ainsi très utilisés par les collectivités, afin d'améliorer le cadre de vie de la population, d'augmenter l'attractivité du territoire. Ils sont faciles à mettre en valeur. Le Comité des Parcs et Jardins de France recense les parcs et jardins remarquables et participe également à leur protection ainsi qu'à celle de leur environnement.

- Les mines

Depuis la fin de l'âge d'or des mines, des associations de protection du patrimoine minier se sont créées. Elles ont pour but de mettre en valeur l'héritage du passé afin de ne pas oublier le travail qui a été effectué. Le plus souvent ces mines ne sont pas protégées et sont laissées à l'abandon. Leur mise en valeur est difficile car coûteuse. Cependant, une fois cette réhabilitation faite, il s'agit d'un gros atout pour le développement local du territoire.

- Les enseignes, boutiques et cinémas

Les enseignes, boutiques ou cinémas sont la trace, le témoin d'une activité sociale, culturelle passée. Ce sont d'anciens lieux de vie, où les gens se rencontraient, échangeaient. Pour une commune et sa population, conserver et protéger ce patrimoine est une question de mémoire collective. Bien souvent ce sont des bâtiments à rénover plus qu'à réhabiliter. La rénovation va remettre totalement à neuf un bâtiment vétuste, tandis que la réhabilitation a pour but de remettre aux normes tout en respectant les caractéristiques du bâti traditionnel. Les enseignes et boutiques font plus souvent l'objet de rénovation de façade. Cela permet de garder une trace du passé tout en réaffectant les locaux à une toute autre activité.

- Les usines

Les usines sont un patrimoine souvent méprisé car elles renvoient aux difficultés rencontrées par la population ouvrière d'un secteur d'activité. Cependant, ce patrimoine possède une architecture singulière qu'il peut être intéressant pour une collectivité de mettre en valeur. Malgré tout il s'agit d'un patrimoine souvent victime d'éradication. Petit à petit il est en voie de reconnaissance, en effet le nombre de reconversion est croissant. Souvent il est réaffecté à un emploi culturel.

- Le patrimoine militaire

Citadelles, casernes, forts, tours, enceintes ou arsenaux sont quelques uns des éléments qui composent le patrimoine militaire. Il est resté longtemps largement méconnu. Aujourd'hui, un intérêt croissant se manifeste pour découvrir ce patrimoine riche et divers. En témoigne la multiplication des associations de défense d'ouvrages fortifiés ou de citadelles, ainsi que la quantité de circuits touristiques, de "chemin de la mémoire" créés. Depuis quelques années, de nombreuses emprises ont été libérées par l'armée, et d'autres vont l'être du fait de sa réorganisation. Il est donc important de prendre en compte la question du devenir, de la réutilisation, ou bien de la conservation d'un tel patrimoine.

B. La mise en valeur du patrimoine de proximité : une stratégie pour les acteurs locaux

Il existe différentes actions qui s'offrent aux acteurs du patrimoine pour le prendre en compte :

- La connaissance du patrimoine : recensement, nécessité de le faire connaître ;
- La conservation : veiller par différentes mesures à ce que le patrimoine ne se dégrade pas ;
- La restauration : remise en état, soit à l'identique, soit partiellement ;
- La sauvegarde : prendre des mesures pour éviter une progression de la dégradation ;
- La réhabilitation : remise aux normes de confort, d'hygiène, de sécurité des habitats ;
- La rénovation : remise à neuf ;
- La réutilisation : musée, gîtes...

Ces différentes actions seront par la suite utilisées au sein de procédures diverses de mise en valeur. Il s'agit de l'influence de ces procédures sur le développement du territoire que nous allons essayer d'analyser dans ce mémoire.

1. Les acteurs publics et de leurs établissements intervenant sur le patrimoine de proximité

a. L'Etat, acteur de référence

Il existe des mesures contractuelles incitatives, créées par l'Etat pour soutenir le développement ou l'aménagement du territoire, notamment des petites communes rurales. Elles comprennent souvent un volet patrimonial.

L'Etat définit des orientations nationales. Toutefois, il intervient surtout par le biais de ses organisations déconcentrées (DRAC, SDAP), qui mettent en place des procédures locales.

i. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) sont placées sous l'autorité des préfets de région. Elles sont chargées de la mise en œuvre des priorités définies par le ministère de la culture, adaptées au contexte régional. Pour cela, elles font part aux préfets des soutiens financiers possibles de l'Etat. Elles exercent aussi une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales¹.

Les services patrimoniaux des DRAC s'orientent autour de quatre secteurs : l'archéologie, l'ethnologie, l'inventaire, ainsi que la protection et la conservation des monuments historiques. Seul le dernier secteur est intéressant pour notre sujet. En effet, les DRAC n'ont pas de compétence en termes de patrimoine rural non protégé, car leurs actions s'arrêtent aux monuments historiques inscrits ou classés. Cependant, il arrive qu'elles prennent en compte du petit patrimoine, lors de protections thématiques, sous directive ministérielle. Ainsi, il est possible de trouver des éléments du patrimoine de proximité, comme des pigeonniers, protégés sous l'action des Monuments Historiques, avec l'intervention d'une DRAC. Il sera donc intéressant de recueillir et d'analyser la vision des DRAC concernant l'influence des différentes formes de mise en valeur du petit patrimoine sur le développement du territoire. Nous verrons cela dans la deuxième partie.

¹ www.culture.gouv.fr

ii. Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

Les SDAP sont des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication. Ils ont trois grandes missions en termes d'architecture et de patrimoine : le conseil, le contrôle et la conservation :

- ils jouent un rôle important pour le conseil et la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, notamment en faisant prendre en compte le contexte dans lequel les constructions doivent s'intégrer harmonieusement ;
- ils délivrent des avis sur tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés (bâti ou naturels), avec l'ambition d'en maintenir, voire d'en améliorer la qualité ;
- ils sont conservateurs des monuments historiques placés sous la responsabilité de la direction de l'architecture et du patrimoine (cathédrales, châteaux...) et assurent la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien des édifices classés au titre des Monuments historiques.¹

Les SDAP accompagnent les principaux décideurs, dont les collectivités locales, dans l'ensemble du processus d'un projet d'aménagement. Ils font le lien entre l'État, garant de l'intérêt général, notamment en matière de patrimoine, et les communes, qui gèrent leur urbanisation depuis la loi de décentralisation de 1983. De ce fait, ils jouent un rôle important pour concilier aménagement du territoire et respect du patrimoine bâti, et notamment du patrimoine de proximité. La vision des SDAP, concernant la mise en valeur du petit patrimoine et son impact sur le territoire, sera analysée dans la deuxième partie de ce mémoire.

b. Les communes, acteurs incontournables du développement local.

i. L'enjeu de la protection du patrimoine de proximité pour les communes

Le petit patrimoine fait souvent partie des biens communaux, de ce fait il prend une place non négligeable dans les stratégies de développement des communes. Que ce soient les lavoirs ou encore les fours à pains, ils témoignent d'une activité passée de la commune. Les communes sont de plus en plus conscientes de la nécessité de préserver leurs richesses patrimoniales. Il s'agit d'un outil majeur dans la course à la compétitivité des territoires, surtout en milieu rural. En effet, la mise en valeur du patrimoine de proximité nécessite des moyens moins importants que ceux nécessaires aux monuments classés et protégés. Il apparaît donc plus facile pour les communes de lancer des opérations concernant le petit patrimoine. Il s'agit également de faire naître ou renaître un sentiment d'appartenance, un sentiment identitaire de la part de la population, envers un édifice, parfois oublié dans les mentalités locales.

ii. Les procédures réglementaires à leur disposition

- La création d'un secteur sauvegardé

La loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite " Loi Malraux ", permet de préserver, au-delà des monuments et leurs abords, des ensembles urbains constitués. Ces secteurs sont choisis pour leur intérêt historique, esthétique et culturel, et également pour leur qualité architecturale et urbaine. S'y appliquent des règles d'urbanisme particulières, regroupées dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) qui a valeur de document d'urbanisme et

¹ www.culture.gouv.fr

se substitue donc au PLU. Le PSMV prend en compte l'ensemble des problèmes urbains des quartiers considérés. Depuis la décentralisation, ce plan de sauvegarde est le seul document d'urbanisme dont l'élaboration et la gestion restent de la compétence de l'État.

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est le personnage clef du secteur sauvegardé : il veille à la cohérence des dispositions inscrites au plan de sauvegarde en assistant l'urbaniste libéral chargé par le maire et l'État de son élaboration puis il contrôle le respect de ces dispositions. Tous les projets de travaux extérieurs et de transformations intérieures, dans un secteur sauvegardé, doivent lui être soumis. Toute demande d'autorisation de construire, de démolir ou de modifier, ainsi que tout projet d'implantation de publicité ou d'enseigne, doit recueillir son avis conforme. L'ABF examine les propositions en phase d'avant-projet et se rend éventuellement sur place pour guider le propriétaire ou l'architecte chargé de l'intervention. Il confronte le projet avec les dispositions du plan de sauvegarde et de mise en valeur et complète si nécessaire l'étude structurelle, archéologique et historique du bâtiment en sollicitant l'aide des spécialistes compétents. Puis il oriente le projet vers une intégration des formes et des matériaux, en prenant notamment en compte les conditions économiques de sa réalisation. Il travaille parfois en collaboration avec les responsables de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), dont les subventions peuvent apporter une aide déterminante à une mise en valeur des bâtiments respectueuse de leur valeur patrimoniale. Après le dépôt de la demande d'autorisation administrative, les instructeurs de la mairie ou de la DDE lui transmettent le dossier. Il rend un avis conforme dans un délai maximum d'un mois.¹

Ainsi le patrimoine de proximité se trouvant dans le périmètre d'un secteur sauvegardé sera plus facilement pris en compte et mis en valeur. Cependant il sera soumis à des restrictions importantes, privant ainsi la commune d'une certaine souplesse vis-à-vis de son patrimoine. De plus, il apparaît difficile de lancer une procédure de ce type uniquement dans l'objectif de mettre en valeur le petit patrimoine. Il sera intéressant de recueillir la vision des acteurs du patrimoine sur ce type d'opération et sur son utilisation comme forme de mise en valeur du patrimoine de proximité.

- La création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Cette procédure, instituée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, vise à donner aux communes un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Elle leur permet en effet de mener, conjointement avec l'État, une démarche d'analyse, de protection et d'évolution cohérente de territoires dont elles ont la responsabilité. La décision d'engager l'étude d'une ZPPAUP appartient d'abord au maire et à son conseil municipal, bien que l'État ait la capacité d'en prendre l'initiative en cas de besoin. La procédure de ZPPAUP s'adapte à tous les types de lieux, construits ou naturels, grands ou petits, communaux ou intercommunaux, pourvu qu'ils soient dotés d'une identité patrimoniale. Elle peut être mise en œuvre aussi bien dans les centres anciens que dans des quartiers de reconstruction ou des espaces ruraux. Elle permet de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des lieux. Une ZPPAUP s'attache à définir une gestion personnalisée des abords de chaque monument historique, en proposant des périmètres mieux adaptés au terrain que le rayon de 500 mètres et des outils de protection plus souples : cônes de visibilité, axe des vues, ensembles de façades. Elle permet de saisir dans leur diversité les éléments du patrimoine collectif local, comme une suite de façades homogènes, la trame d'un paysage ou encore un ensemble à caractère monumental. La création d'une ZPPAUP donne lieu à un document concerté entre l'État, responsable en matière de patrimoine, et la commune,

¹ www.culture.gouv.fr

responsable de l'urbanisme sur son territoire. Les prescriptions de la ZPPAUP, qui est une servitude d'utilité publique, s'imposent au PLU. Celui-ci est généralement modifié en conséquence, et ses objectifs enrichis d'une dimension patrimoniale et qualitative.

À partir de l'analyse des données géographiques et de la valeur patrimoniale, différentes zones sont définies à l'intérieur de la ZPPAUP, avec pour chacune des règles correspondant à ses caractéristiques. Ces prescriptions comportent des obligations, notamment en termes de matériaux, et des interdictions de démolir ou de modifier l'aspect de certains éléments bâtis ou végétaux. Des fiches graphiques permettent la visualisation des recommandations.¹

La procédure ZPPAUP est certainement la procédure la plus appropriée pour les communes rurales. En effet, elle permet de prendre en considération un ensemble et non de protéger des éléments isolés. Ainsi elle paraît adaptée pour les communes souhaitant protéger l'identité patrimoniale et paysagère de leur territoire. C'est également l'opportunité d'inclure l'ensemble du patrimoine de proximité dans une procédure plus vaste de mise en valeur. Cependant il s'agit d'une procédure longue, complexe et coûteuse, notamment pour l'élaboration du zonage, et difficile à appliquer.

- Le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Cette procédure permet de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements, par des incitations à la réhabilitation, tout en intégrant les ménages aux ressources modestes. Elle est également utilisée pour doter une commune en équipements de type logements locatifs, équipements de loisirs, ayant un impact sur le cadre de vie. Enfin, elle intègre les travaux d'amélioration de l'habitat dans une politique d'aménagement plus globale. Pour lancer une telle procédure, les communes bénéficient d'aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de l'Etat. Cette procédure peut également être à l'origine de travaux de restauration sur le patrimoine bâti. Le lancement d'une OPAH dans le bourg d'une commune rurale peut lui insuffler un nouveau dynamisme en renforçant son attractivité, notamment en termes de logements. Rachetées par la municipalité quand le prix du foncier est bas, des maisons de village peuvent ainsi être transformées en logements sociaux. Ainsi une OPAH peut éventuellement prendre en compte du patrimoine de proximité de type maison de campagne, ou encore cabane de berger transformées en gîte ou logement.

iii. Les formes possibles de mise en valeur du patrimoine de proximité

A chaque édifice correspond une mise en valeur, chacune est différente. Toutefois, des formes se détachent. Nous allons voir maintenant les plus courantes. Celles-ci ont été identifiées grâce à l'analyse bibliographique. L'influence de ces formes de mise en valeur du patrimoine de proximité sur le développement du territoire sera étudiée dans la deuxième partie de ce mémoire.

- La restauration ponctuelle d'un édifice

Bien souvent, dans les communes rurales de petite taille, les moyens financiers alloués à la sauvegarde du patrimoine local sont faibles voir inexistant. Ainsi il apparaît difficile pour ces communes de mettre en place une politique de mise en valeur d'ensemble du petit patrimoine. De ce fait, la prise en compte du patrimoine de proximité va passer principalement par des restaurations ponctuelles d'édifices isolés, ayant un rôle identitaire, dans un état de délabrement critique. Ce type de mise en valeur va être important pour la population locale,

¹ www.culture.gouv.fr

qui s'identifie à son patrimoine. Cependant, elle aura des difficultés à augmenter l'attrait touristique du territoire par manque de visibilité de l'offre.

- La mise en place de chantiers d'insertion

Les chantiers d'insertion sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionnés par l'Etat, qui ont pour objectif d'embaucher des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail, notamment un contrat d'avenir ou un contrat d'accompagnement dans l'emploi.¹ Cette procédure est un bon moyen pour les communes d'associer protection et mise en valeur du petit patrimoine avec le développement de l'emploi sur leur territoire. De plus, cela permet d'aider une population sans ressource et en difficulté, à évoluer dans la société et à sortir de l'exclusion.

- La prise en compte des abords de l'édifice

Au-delà de la restauration ponctuelle décrite précédemment, les communes peuvent également profiter de cette occasion pour réfléchir plus globalement à l'intégration de l'édifice à valoriser dans son environnement proche. Il s'agit ici de prendre en compte les abords du petit patrimoine à mettre en valeur. Cela peut aboutir par exemple à l'aménagement d'une place ou d'un espace public. Il ne s'agit pas de procédure lourde s'appliquant sur tout un quartier comme peut l'être une ZPPAUP ou un secteur sauvegardé, mais d'une action plus simple, à petite échelle.

- La mise en place d'itinéraires d'interprétation du patrimoine

L'une des possibilités qui s'offre aux communes en termes de mise en valeur de leur petit patrimoine est l'insertion de ce dernier dans un circuit de randonnée. La mise en place d'une signalétique permet par la suite au public d'interpréter les différents édifices qu'il rencontre au cours de l'itinéraire. Cet outil à l'avantage d'associer à la fois des préoccupations touristiques à des objectifs de sauvegarde du patrimoine local. Pour mettre en place une telle action, les communes peuvent se faire aider par les comités départementaux du tourisme, qui ont de l'expérience dans ce type de réalisation.

- La mise en place d'une animation, d'un événement autour d'un édifice

La mise en place d'animations ou d'événements autour d'un petit édifice patrimonial, comme un lavoir, un moulin, ou un four à pain, est également une possibilité qui s'offre aux communes afin de mettre en valeur leur patrimoine de proximité. Celle-ci peut s'accompagner d'une restauration de l'édifice concerné, cela peut donc s'apparenter à une restauration ponctuelle sans aucun lien avec la vie locale. Cependant l'intérêt est de faire vivre ce patrimoine en y associant de l'animation, comme par exemple une fête de village annuelle. Ainsi cela permet de mettre en valeur un patrimoine ancien, tout en créant du lien social au sein de la population locale. De plus, au niveau touristique, cette animation peut servir de vecteur de communication afin d'attirer des visiteurs sur le territoire.

c. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

« Un parc naturel régional s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux ; à maintenir la diversité biologique de ses milieux ; à préserver et valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles ; à mettre en valeur et dynamiser

¹ www.travail-solidarite.gouv.fr

son patrimoine culturel.»¹ Les PNR interviennent par exemple dans la réalisation d'inventaires et de diagnostics du patrimoine naturel et du paysage, mais également auprès des communes pour les conseiller sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et auprès des particuliers pour l'insertion de leur bâti dans le paysage.

Les PNR sont très actifs en faveur de la connaissance du patrimoine rural. Ils ont pour objectif de veiller à la protection et à la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine, à la fois culturel et naturel, tout en coordonnant sur le territoire les actions d'aménagement et de développement économique. Ainsi, grâce à des inventaires et des études, ils vont pouvoir intervenir dans la sauvegarde du bâti, de l'habitat traditionnel, de granges et annexes. Ils apportent également leur soutien à des opérations d'amélioration de l'habitat dans le respect du bâti ancien, à des réaffectations de bâtiments, ou encore à la création d'écomusées.

Les PNR ont une place importante dans la valorisation du patrimoine de proximité, notamment grâce à leur charte. En effet, un plan est élaboré grâce à l'inventaire du patrimoine présent sur le territoire. La charte qui en résulte s'impose aux documents d'urbanisme, qui doivent se mettre en compatibilité avec elle. Celle-ci peut contenir un volet patrimonial, prenant en compte le patrimoine de proximité, et édictant des moyens d'action pour le mettre en valeur.²

d. Les Pays

La structure « Pays » a été créée en 1995 par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), puis complétée en 1999 par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), dite loi Voynet. Toutefois, le concept de Pays existait déjà avant ces lois. En effet, il caractérisait des territoires marqués par une identité géographique ou culturelle forte et recouvrait des territoires très divers, comme une vallée, un bassin d'emploi, un canton, un arrondissement, autrement dit un terroir.

Désormais, son périmètre est adapté à la notion socioéconomique de bassin d'emploi, le Pays ayant pour vocation d'être un espace de solidarités entre espaces ruraux et urbains. Il encourage également la concertation et la coordination entre acteurs, il insiste sur les impératifs de transversalité et de contractualisation, notamment au travers des Contrats de Projet Etat-Région. Il adopte une stratégie à long terme grâce à sa charte, tout en prenant en compte la notion de développement durable.³

La charte de pays est un document qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socioéconomique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle décrit les orientations du Pays à un horizon minimum de 10 ans et précise les principes et moyens d'action dont ce dernier se dote pour remplir ses objectifs⁴. Le Pays n'existe vraiment que lorsque sa charte est réalisée, c'est son fil conducteur. Grâce à sa charte, le Pays va pouvoir déterminer des axes stratégiques pour son action. Ainsi, à travers le volet patrimonial de celle-ci, seront déterminées les modalités d'intervention et de prise en compte du patrimoine, et plus particulièrement du patrimoine de proximité.

La vision d'un tel acteur, concernant les différentes formes de mise en valeur du petit patrimoine, sera donc intéressante à analyser dans la seconde partie de ce mémoire.

¹ www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

² www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

³ www.pays.asso.fr

⁴ www.pays.asso.fr

e. Les régions et les départements

Les conseils régionaux et généraux interviennent dans la prise en compte et la mise en valeur du patrimoine de proximité. Chacun possède sa propre politique d'intervention à ce sujet, avec des aides majoritairement financières, notamment au travers des contrats de projet Etat-Région. Les modalités d'intervention seront davantage traitées dans la seconde partie de ce mémoire, relative au cadre économique. Il apparaît donc important de connaître la vision de ces acteurs pour analyser l'influence du choix de la forme de mise en valeur du petit patrimoine sur le développement du territoire.

f. Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) ont été institués par la loi du 3 janvier 1977, portant sur l'architecture, dans le cadre de la politique d'amélioration de la qualité architecturale¹.

Ils assument plusieurs missions de service public.

- Il s'agit tout d'abord d'informer « pour promouvoir une architecture moderne, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine »². Le terme de patrimoine évoque à la fois la notion de patrimoine paysager mais également, et c'est cela qui nous intéresse dans ce mémoire, la notion de patrimoine bâti, incluant le patrimoine de proximité.
- Les CAUE ont également un rôle de sensibilisation « pour développer la culture et la pédagogie à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement et à la préservation de l'environnement »³, auprès notamment des citoyens en développant l'esprit de participation, grâce à des espaces de partage d'expériences.
- La troisième mission est de « conseiller les collectivités locales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement »⁴. Il s'agit par exemple de prévoir des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipements ou d'espaces publics, tout en valorisant le petit patrimoine communal ou intercommunal.
- Les CAUE conseillent également les particuliers lors du choix d'un terrain, lors de la réalisation d'un projet en respectant le site environnant, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, et également lors d'interventions sur leur logement.
- Enfin, la dernière mission des CAUE est de former, aussi bien les élus à la connaissance des territoires et de leur mutation, les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique avec les enfants, les professionnels du cadre bâti par des journées thématiques de réflexion et de travail, par l'animation de chantiers pilotes, etc.

Le point faible des CAUE est sans doute la faiblesse des ressources et des moyens qui leur sont attribués. En effet, le budget des CAUE provient de la taxe départementale des CAUE (TDCAUE), votée par le Conseil Général, de subventions des collectivités territoriales (région, département, communes), des cotisations de leurs adhérents, des conventions conclues avec les collectivités ou les partenaires publics ou privés. Nous pouvons donc constater une relative faiblesse dans les ressources des CAUE qui est un frein au développement de leurs activités. Cependant, les CAUE restent des acteurs incontournables

¹ Droit de l'urbanisme, Dalloz Action, 2000, p.194

² www.caue-mp.fr

³ www.caue-mp.fr

⁴ www.caue-mp.fr

sur des thématiques liées au patrimoine. Ainsi, il sera intéressant d'avoir leur point de vue sur la mise en valeur du patrimoine de proximité.

g. Les Comités Départementaux du Tourisme (CDT)

Les Comités Départementaux du Tourisme (CDT), créés par les Conseils Généraux, ont pour vocation de contribuer au développement et au dynamisme du tourisme départemental. Leurs compétences sont multiples et touchent à toutes les branches du tourisme. Ainsi ils fédèrent, informent et stimulent tous les acteurs publics et privés de leur département. Ils contribuent également à l'élaboration et à l'évaluation de la stratégie de développement touristique du département, tout en mettant en œuvre la politique retenue dans ce domaine. Ils peuvent se voir ainsi confier, par leur Conseil Général, l'animation du schéma départemental de développement touristique.

Les CDT analysent les potentialités du territoire, évaluent et observent l'activité touristique. Ils sont également sollicités pour l'instruction d'aides financières et participent à l'élaboration des schémas sectoriels : plan de randonnée nautique, PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)...¹

C'est sur ce dernier point que les comités départementaux du tourisme vont nous intéresser. En effet, l'élaboration d'itinéraires de randonnée va être l'occasion de prendre en compte le petit patrimoine des communes au sein de sentiers d'interprétation. Il sera donc intéressant de recueillir la vision des comités départementaux du tourisme concernant la mise en valeur du patrimoine de proximité.

2. Les acteurs privés et les associations intervenant sur le patrimoine de proximité

a. La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine est un organisme privé indépendant à but non lucratif, créé en 1996 et reconnu d'utilité publique. Elle vise à promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine de proximité, non protégé par l'État. Elle apporte une aide aux collectivités dans l'identification des sites, dans la programmation de leur sauvetage et de leur mise en valeur, un appui dans la démarche auprès des partenaires, une participation au financement des opérations en mobilisant le mécénat d'entreprises et de particuliers.

La Fondation peut délivrer un label qui permet l'obtention d'avantages fiscaux pour les propriétaires, lorsque l'opération a reçu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Les projets, qui portent sur des bâtiments non protégés, doivent répondre à certains critères. Parmi ceux-ci, les travaux doivent présenter certaines caractéristiques de nature patrimoniale ou sociale. En effet, l'objectif de la Fondation n'est pas simplement de préserver un environnement de qualité, il est aussi de réintégrer le patrimoine dans les activités quotidiennes des Français². Ce label sera traité par la suite.

La Fondation du Patrimoine est donc un acteur incontournable du patrimoine de proximité. Elle possède des divisions départementales. Ainsi, il sera important d'analyser le point de vue de cet acteur sur la mise en valeur du petit patrimoine.

¹ www.fncdt.net

² www.senat.fr

b. Les Maisons Paysannes de France

Il s'agit d'une association de sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager qui coordonne à l'échelle nationale les inventaires des détenteurs de savoir-faire en matière de bâti ancien à l'échelon départemental. Elle contribue à la restauration des bâtiments anciens, grâce à la valorisation sous des formes nouvelles : gîtes ruraux, gîtes d'accueil. Cette structure organise également des « stages » accessibles à tous, afin d'acquérir les méthodes et techniques pour restaurer un bâti traditionnel, sous forme de thématiques considérées comme stratégiques pour la sauvegarde et donc la transmission d'un habitat rural régional. Ainsi, des éléments du patrimoine de proximité, comme des abris de berger, peuvent être pris en compte par cette association afin d'être transformés en gîtes¹.

c. La fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM)

La fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) est une association reconnue d'utilité publique, qui regroupe et conseille depuis 1967 les associations loi 1901 qui, sur l'ensemble du territoire français, se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou des paysages qui l'entourent, et notamment du patrimoine de proximité. Elle leur apporte son expérience et ses compétences en aidant leurs responsables à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et en soutenant leurs initiatives.²

d. Le G8 du patrimoine

Il existe de nombreuses associations sur le patrimoine en France. Nous n'allons pas toutes les présenter dans ce mémoire. Cependant, les plus influentes se rassemblent lors de « rendez-vous réguliers »³, sous le nom de G8 du patrimoine, afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur des questions patrimoniales. Ces associations sont les suivantes : la FNASSEM, Maisons paysannes de France, Vieilles Maisons Françaises, la Demeure historique, Rempart (union des associations pour la réhabilitation et l'entretien des monuments et du patrimoine artistique), la Ligue urbaine et rurale, SPPEF (société de protection des paysages et de l'esthétique de la France), Sauvegarde de l'Art Français. L'ambition première de cette réunion est de faciliter les échanges et d'améliorer la connaissance réciproque des différentes associations au profit du patrimoine, en pesant notamment sur le débat public. Des questions liées au patrimoine de proximité peuvent y être abordées.

e. Les associations locales

Les associations locales ont un rôle important à jouer pour la mise en valeur et la sauvegarde du patrimoine. Ce sont elles qui ont la connaissance du territoire, de ses caractéristiques et de ses atouts. Elles ont donc leur rôle à jouer dans les processus de mise en valeur du patrimoine. Cependant, leur objectif est souvent de sauvegarder le patrimoine quel qu'il soit, parfois à l'excès. Or, par moment il faut savoir se rendre à l'évidence que tel ou tel édifice n'est pas

¹ www.maisons-paysannes.org

² www.associations-patrimoine.org

³ www.lepinay.org

valorisable, et accepter le changement. Toutefois, leur rôle reste primordial afin d'éviter des démolitions définitives. Ainsi, ces associations apparaissent comme des acteurs incontournables sur les problématiques de mise en valeur du patrimoine de proximité.

Organismes	Prise en compte du patrimoine de proximité
DRAC	Prise en compte du petit patrimoine lors de protections thématiques
SDAP	Accompagnement des communes lors de leurs projets d'aménagement, afin qu'elles prennent en compte le patrimoine.
communes	Prise en compte du patrimoine de proximité en tant que moyen de développement et de différenciation du territoire.
PNR	Prise en compte du patrimoine de proximité au sein du volet patrimonial de la charte du parc
Pays	Prise en compte du patrimoine de proximité au sein du volet patrimonial de la charte du Pays
régions et départements	Prise en compte du patrimoine de proximité par le biais de financements d'opérations de mise en valeur
CAUE	Assure une qualité architecturale lors d'opérations de mise en valeur du patrimoine de proximité (rôle de conseil)
CDT	Prise en compte du patrimoine de proximité au sein d'un plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée
la Fondation du Patrimoine	Promotion de la sauvegarde, de la connaissance et de la mise en valeur du patrimoine de proximité
les Maisons Paysannes de France	Sauvegarde du patrimoine rural bâti et paysager, valorisation sous forme de gîtes.
FNASSEM	Regroupe et conseille les associations qui se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou paysager
G8 du patrimoine	Sensibilisation des pouvoirs publics sur des questions patrimoniales
associations locales	Prise en compte, valorisation et défense d'édifices patrimoniaux

**Tableau récapitulatif des principaux acteurs
prenant en compte le patrimoine de proximité**

Réalisation : Mathieu Carayol

II. Les conditions de reconnaissance du terroir

A. Le cadre de référence

1. Le cadre réglementaire : l'échelle communale

Il existe un certain nombre de lois qui prennent en compte le patrimoine. Ainsi, il est possible de citer la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques, élargie aux sites remarquables en 1930 et plusieurs fois complétée, notamment par la loi du 23 février 1943 sur les abords des monuments historiques. La loi Malraux du 4 août 1962 porte sur la création des secteurs sauvegardés. Elle permet la prise en compte d'architectures non monumentales en milieu urbain. Il existe également la loi du 7 janvier 1983 qui introduit les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU), qui sera par la suite étendue aux enjeux paysagers (ZPPAUP) avec la loi du 8 janvier 1993. Cependant, il n'existe pas de loi qui prenne en compte le petit patrimoine en milieu rural. En effet, cela est sûrement dû au manque de connaissance que l'on a actuellement sur ce patrimoine diffus.

Ainsi, par le manque de mesure au niveau national, l'échelle communale apparaît comme la plus apte à prendre en compte ce patrimoine de proximité. Les acteurs locaux, et notamment les élus, ont conscience de leur patrimoine, de sa valeur et de son potentiel. Ce sont eux qui sont le plus à même d'instaurer des règles de protection et de mise en valeur. C'est ce qui est fait dans les documents d'urbanisme locaux comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la carte communale ou, à une échelle supérieure, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). En effet, ces documents déterminent les espaces à préserver de l'urbanisation, ils localisent les éléments patrimoniaux ou paysagers devant être protégés, tout en instaurant des prescriptions les concernant.

2. Le cadre économique

a. L'intervention de l'Europe

L'Europe peut apporter des fonds à la mise en valeur du patrimoine de proximité, dans les zones éligibles à l'objectif 2, objectif qui vise à redynamiser des zones en difficulté structurelle. Différents fonds sont ainsi disponibles.

Le fonds européen de développement régional (FEDER) soutient de nombreuses actions à destination du patrimoine rural. Le Fonds Social Européen (FSE) peut être attribué pour la formation de professionnels du patrimoine. Le Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) soutient la rénovation et la conservation du patrimoine rural.

Ainsi les opérations de mise en valeur du patrimoine en France en zones éligibles, pourront prétendre à ces fonds. Cependant, l'ouverture de l'Union Européenne vers l'Est va engendrer une redistribution des fonds vers les zones les plus frappées par la déprise agricole. Certains territoires, anciennement en zone éligible, pourront se retrouver en zone non éligible et ne plus bénéficier des fonds.

b. L'intervention de l'Etat

i. La ligne budgétaire « Patrimoine Rural Non Protégé » (PRNP)

Cette ligne budgétaire prend en considération le patrimoine rural et les petits monuments. Son importance est relative face aux crédits accordés aux monuments historiques. En effet, en

2004, environ 5 millions d'euros ont pu être attribués au patrimoine rural non protégé, contre 220 millions pour les monuments historiques. Les fonds sont obtenus après validation par la DRAC d'un dossier établi par un Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Cette ligne budgétaire porte sur des édifices non protégés au titre des monuments historiques, présentant une certaine qualité architecturale, et situés en milieu rural avec une limite de population de 3 000 habitants. Les édifices concernés sont des édifices culturels ou de petits édifices civils comme des lavoirs, des fontaines, des fours ou encore des pigeonniers. Les travaux pouvant être subventionnés sont les travaux assurant la conservation de l'édifice, tels que la maçonnerie, la charpente, la couverture ou encore l'enduit. Les subventions sont de 10 à 15% du montant des travaux et peuvent aller jusqu'à 30% dans les cas exceptionnels.

Les critères prioritaires sont les suivants :

- opérations venant en complément d'interventions réalisées sur les parties protégées des mêmes édifices,
- travaux de mise hors d'eau d'édifices très menacés,
- travaux portant sur des édifices abritant des objets mobiliers ou des orgues classées.¹

ii. Les Contrats de Projet Etat-Région

L'Etat peut également intervenir sur le financement d'opérations concernant le patrimoine de proximité par le biais des Contrats de Projets Etat-Région (CPER). Il s'agit d'un document reliant l'Etat à une région, par lequel ils s'engagent sur la programmation et le financement sur plusieurs années de projets de développement. Au sein de ce document peut figurer un volet « patrimoine rural non protégé ». Grâce à cela, l'Etat pourra intervenir sur la mise en valeur d'édifices du petit patrimoine.

iii. Les Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP)

La démarche des Pôles d'Economie du Patrimoine a été initiée par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT) suite au Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) de Troyes en 1994. Elle a pour objectif d'utiliser le patrimoine diversifié de la France comme levier du développement économique. Ces PEP sont un processus qui vise à mettre en réseau des initiatives locales en vue de créer du développement économique. Ils sont au cœur du mouvement de recomposition des territoires engagés par la loi d'orientation et d'aménagement du territoire de 1999. Ils ont pour objectif de développer des projets économiques, à l'échelle d'un pays, basés sur la valorisation du patrimoine, notamment à des fins de tourisme culturel.

On peut distinguer trois types de PEP selon les actions engagées :

- une dominante liée au tourisme culturel, souvent autour d'un grand site privilégié,
- une dominante liée aux savoir-faire et aux filières, autour du développement de l'artisanat,
- une dominante liée au cadre de vie, autour de la valorisation des paysages et du petit patrimoine, de l'attractivité de territoire et des activités de services.

La démarche PEP prévoit la création des Pays. Elle permet la mise en œuvre de projets de valorisation à l'échelle d'un pays, et notamment la réhabilitation du patrimoine bâti. Les objectifs sont de relancer les filières de savoir-faire, de réhabiliter le patrimoine bâti et de créer des activités culturelles.

¹ www.culture.gouv.fr

c. Le financement des régions

Les régions peuvent apporter des aides financières au patrimoine non protégé dans le cadre de projets thématiques, mais également par le biais de contrats régionaux de développement durable avec les Pays. Des financements sont aussi possibles au titre du CPER, en fonction de la politique mise en place entre la région et l'Etat.

d. Le financement des départements

Les conseils généraux élaborent leur propre programme de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, conduit en concertation avec l'Etat, et plus particulièrement le ministère de la Culture, afin d'harmoniser les aides en abondant les projets importants ou en effectuant un partage des dossiers. Les conseils généraux appliquent un taux d'intervention en moyenne de 10 à 30% du prix des travaux hors taxe, en tenant compte du potentiel fiscal des communes.¹

e. Les labels

Il existe un certain nombre de labels qui reconnaissent l'action des territoires en termes de protection et de mise en valeur du patrimoine. Nous allons présenter par la suite les plus importants.

ii. Villes et pays d'art et d'histoire

Le label " Villes ou Pays d'art et d'histoire " est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication à des collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays. Ainsi le patrimoine de proximité est l'un des éléments à prendre en compte dans ce type de démarche. Cette opération se traduit par la mise en œuvre d'une convention " Ville d'art et d'histoire " ou " Pays d'art et d'histoire ", élaborée en concertation avec les communes. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier.²

Les objectifs de la convention sont de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et d'inciter à un tourisme de qualité, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme et enfin de présenter la ville ou le pays. La mise en valeur du petit patrimoine rentre dans le cadre de cette procédure et répond pleinement aux objectifs fixés par la convention.

¹ www.culture.gouv.fr

² www.vpah.culture.fr

ii. Les villages et petites cités de caractère

Le concept de label des villages et petites cités de caractère a été créé en 1975 et vient de Bretagne. Il a été adopté ensuite dans les Pays de la Loire et s'exporte petit à petit partout en France. Il vise à mettre en valeur l'authenticité et la diversité du patrimoine de certaines petites communes de moins de 3 000 habitants, dotées d'un bâti architectural de qualité et cohérent. Le petit patrimoine contribue à cette qualité. Ainsi, une commune qui met en valeur son patrimoine de proximité favorise l'attribution de ce label.

iii. Le label Fondation du Patrimoine

Ce dispositif, prévu par la loi du 2 juillet 1996, permet à un propriétaire privé de bénéficier de déductions fiscales et de subventions pour des travaux de sauvegarde ou de restauration, sur un édifice particulièrement représentatif en matière de patrimoine non protégé. La Fondation mène régulièrement des actions de sauvegarde afin de créer, en organisant des concours à l'échelle régionale, un nouvel élan populaire en faveur de ce patrimoine de proximité. Ce label concerne différents édifices :

- Les édifices non habitables situés en zone rurale ou en zone urbanisée et constituant « le petit patrimoine de proximité » : pigeonniers, lavoirs, fours à pain,
- Les édifices habitables et non habitables particulièrement représentatifs du patrimoine rural : fermettes, granges (même en zone urbaine),
- Les édifices habitables et non habitables situés dans les ZPPAUP.

Les travaux doivent concerner les parties des bâtiments visibles de la voie publique comme les toitures, les façades, les pignons. C'est le délégué départemental de la Fondation qui instruit les demandes d'attribution de label et les soumet au SDAP¹.

f. Les prix

Chaque année, des prix sont attribués aux collectivités pour la restauration et la réutilisation du patrimoine, par des concours nationaux, internationaux, ou des associations. Ainsi la ligue urbaine et rurale et la fédération nationale des CAUE peuvent attribuer un prix pour une réutilisation remarquable. La différence majeure entre un prix et un label est la durée d'attribution. En effet, l'attribution d'un prix est définitive ; une fois décerné il ne peut plus être repris. L'attribution d'un label fait appel à différents critères qu'il faut remplir et faire valoir quotidiennement afin que l'attribution puisse être renouvelée. Le concours « les rubans du Patrimoine » distingue et récompense, par des prix nationaux et départementaux, des communes et des structures intercommunales ayant entrepris des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

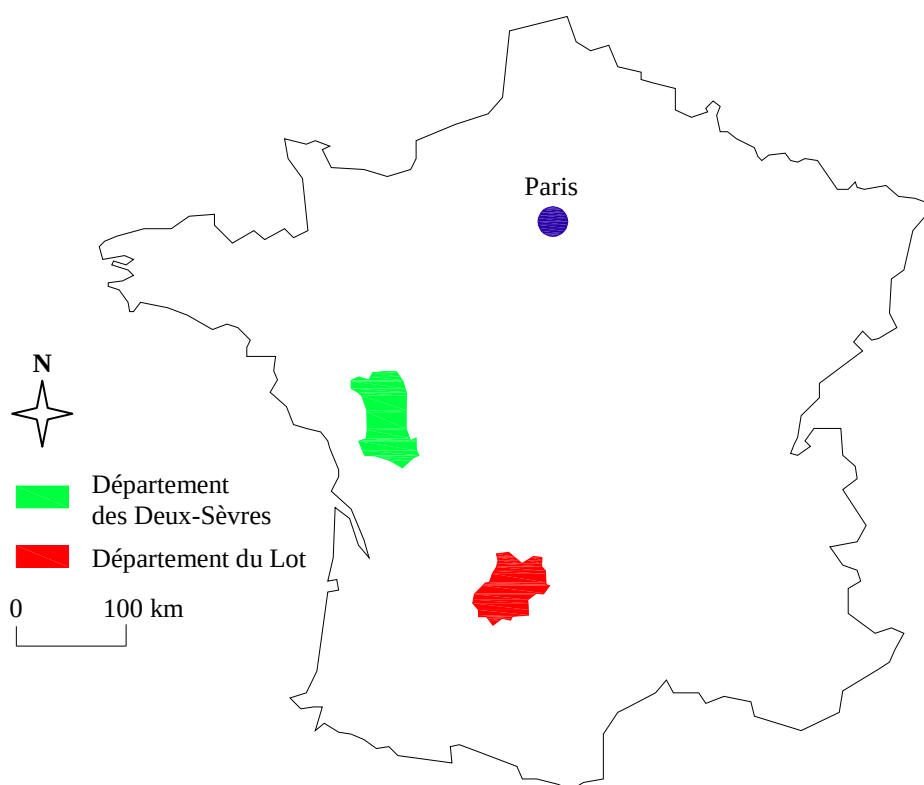
¹ www.fondation-patrimoine.com

B. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les départements des Deux-Sèvres et du Lot

1. Les Deux-Sèvres et le Lot, deux départements à dominante rurale

Dans cette recherche, il a été fait le choix de répondre à la problématique grâce à l'étude de deux territoires, que sont les départements des Deux-Sèvres et du Lot. Pour pouvoir faire des comparaisons, il fallait des cas d'étude similaires.

Ces deux départements possèdent assez peu d'habitants, en effet les Deux-Sèvres en accueillent 353 500 et le Lot 168 500 (estimation au 1^{er} janvier 2006), contre une moyenne nationale par département d'environ 630 000 habitants¹. De plus, la densité y est assez faible, 59 habitants par km² dans les Deux-Sèvres, voire même très faible pour le Lot, 32 habitants par km², à comparer aux 98 habitants par km² de la moyenne nationale (estimation au 1^{er} janvier 2006)². Nous pouvons donc dire que les deux départements de l'étude sont à dominante rurale.



Localisation des deux départements d'étude

Réalisation : Mathieu Carayol

Source : www.lib.utexas.edu/maps/europe/france_pol91.jpg

De plus, ces deux départements ont un potentiel patrimonial important, mais qui n'est cependant pas forcément mis en valeur. En effet, leur caractéristique rurale engendre une quantité et une diversité de patrimoines de proximité, souvent liés à l'activité agricole, comme des moulins, des abris de berger, des fours à pain, mais également liés à l'activité sociale, comme des lavoirs, des fontaines, ou encore des pigeonniers. Leur manque d'utilité croissant,

¹ www.insee.fr

² www.insee.fr

ces édifices sont progressivement passés dans l'oubli. Ainsi, nombre d'entre eux se retrouvent en ruine, ou abandonnés. Or, il s'agit là d'une véritable richesse qui ne demande qu'à être exploitée. Les mentalités changeant, il sera intéressant d'analyser sur ces deux territoires, comment le petit patrimoine est pris en compte, et comment sa mise en valeur est perçue aux yeux des différents acteurs du patrimoine.

Une autre raison, qui intervient dans le choix des deux terrains d'étude, est que ces deux départements interviennent auprès des propriétaires pour les aider à la mise en valeur de leur patrimoine. Nous verrons par la suite les modalités de ces interventions.

Enfin, le choix d'étudier le département du Lot a été conforté du fait que ce département est l'un des premiers en France à contribuer à la sauvegarde du petit patrimoine, grâce à la création d'une aide. Il s'agit d'une subvention à des projets de restauration publics ou privés, qui porte le nom de son créateur : « le fonds Denieul ». Celle-ci sera détaillée par la suite.

Enfin, le patrimoine des deux départements étudiés ne sera pas abordé d'avantage car l'objectif de cette recherche est d'analyser l'impact des différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité sur le développement du territoire, et non de décrire les éléments du patrimoine local.

2. La prise en compte du patrimoine de proximité dans le Lot

a. Le fonds Denieul, une spécificité du Lot

Le fonds Denieul a été créé en 1972 par le préfet du même nom. Il s'agit d'un texte précurseur en termes de protection du petit patrimoine. Ce fonds est né de la prise de conscience de la part du préfet de l'attrait que pouvait exercer un tel patrimoine sur les touristes français et étrangers. En effet, le Lot ne possède pas les mêmes avantages concurrentiels que d'autres départements, qui peuvent baser leur politique touristique sur des éléments fortement attractifs comme la mer ou la montagne. Toutefois, ce patrimoine de proximité, capital touristique, se dégrade très vite, par manque de ressources pour les propriétaires, ou bien par affectation de celles-ci à des constructions neuves. C'est pour cela que le préfet Denieul proposa un programme départemental de 400 000 francs pour 1973, dans le but de freiner cette dégradation. « Le domaine d'intervention dont il s'agit ici est, à la fois, plus modeste et plus vaste (que les monuments historiques classés), puisqu'il s'étend à l'ensemble des constructions anciennes, quelles qu'en soient la nature et la taille, qui présentent un intérêt d'environnement et font, à ce titre, partie du patrimoine touristique lotois »¹. Par la suite, la commission responsable de ce fonds arrête la liste des travaux à entreprendre, sur la base des propositions formulées par les maires et les personnes qualifiées.

Actuellement, le fonds Denieul est doté par le département de 61 000 euros par an. Il permet de financer chaque année une vingtaine de projets sur la cinquantaine qui sont présentés. « Les bâtiments financés sont des petits édifices tels que les caselles (cabanes de berger en pierre), pigeonniers, fontaines, fours à pain, moulins. Sont exclus les monuments historiques, les églises affectées au culte, les bâtiments ayant une fonction économique ou d'habitation. Les interventions portent uniquement sur les éléments structurels du bâtiment. Des éléments caractéristiques de l'architecture locale (mécanismes de moulins, toitures en lauze...) peuvent également être subventionnés »². Les projets considérés doivent être des projets de sauvegarde

¹ Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 15.

² Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 22.

plutôt que de restauration afin de préserver leur authenticité. Ainsi les aides concernent des travaux qui garantissent la stabilité des édifices, comme la couverture ou le gros œuvre.

Comme nous pouvons le voir grâce au tableau suivant, le type d'édifices les plus sauvegardés par le fonds Denieul, est constitué par les petites constructions liées aux activités agricoles traditionnelles, comme les caselles, les pigeonniers, suivi de près par le patrimoine lié à l'eau, comme les lavoirs, les fontaines ou les puits. Ce tableau montre également la diversité du patrimoine de proximité pris en compte depuis la création du fonds Denieul. La maîtrise d'ouvrage varie en fonction du type de patrimoine considéré : les collectivités sont majoritairement détentrices des éléments de petit patrimoine relatif à l'eau, tandis qu'elles sont très minoritaires pour le patrimoine lié aux pratiques agricoles, qui est essentiellement détenu par des particuliers¹.

L'intervention du fonds tient principalement à l'initiative de particuliers ou de collectivités souhaitant sauvegarder leur patrimoine. Cependant ce système n'a pas permis d'intervenir sur des édifices importants qui ont été laissés à l'abandon et ont disparus faute d'avoir pu sensibiliser leurs propriétaires ou mobiliser des crédits suffisants pour les décider à agir.

Il est possible d'analyser les travaux réalisés depuis la création du fonds Denieul. Selon Quercy Recherche n°121, « une grande majorité des travaux a été réalisée de manière satisfaisante en respectant les dispositions d'origine et en employant des matériaux adaptés ». Toutefois, certaines réalisations peuvent être jugées d'un intérêt moyen, dû à une hétérogénéité dans la qualité des travaux. En effet, « quelquefois, les travaux n'ont pas pris en compte les savoir-faire traditionnels ou ont eu recours à des matériaux non adaptés »². Il sera donc intéressant de mesurer l'impact de ces travaux et mises en valeurs sur le développement du territoire.

¹ Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 25.

² Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 25.

	Public	Association	Privé	Total/édifice	Total général	%
Patrimoine Monumental					33	6,12
tour	7		20	27		
château		1	1	2		
colonette			1	1		
échauguette			2	2		
latrine			1	1		
Patrimoine culturel					65	12,06
chapelle	24	6		30		
croix	15			15		
calvaire	9			9		
oratoire	5			5		
église	3	1	1	5		
mur clocher	1			1		
Patrimoine lié à l'eau					90	16,7
lavoir	33		2	35		
fontaine	28	2	1	31		
puits	13	1	6	20		
lac	2	1	1	4		
Patrimoine urbain					9	1,67
porte	4	1		5		
kiosques	1		1	2		
abri de jardin	1			1		
halle	1			1		
Patrimoine agricole					180	33,4
pigeonnier	10	1	112	123		
caselle	2	1	28	31		
travail	4		2	6		
colombier	1		3	4		
divers patrimoine	4			4		
grange, grangette			3	3		
annexe			2	2		
gariottes	1		1	2		
appentis			1	1		
cellier			1	1		
chaumière			1	1		
ensemble rural			1	1		
séchoir	1			1		
Patrimoine domestique					61	11,32
fours et fournils	20	4	28	52		
porche	1		5	6		
portail	2			2		
sanitaire	1			1		
Patrimoine technique					49	9,09
moulin à eau	3	1	15	19		
moulin à vent	1	1	11	13		
pont, pontet	6		1	7		
cheminée			1	1		
local cheminée	1			1		
mesures	1			1		
moulin à noix	1			1		
phare			1	1		
réserve à grain			1	1		
roue à aube			1	1		
saboterie		1		1		
tuilerie			1	1		
vivier	1			1		
Savoir faire					52	9,65
toitures en Lauzes de schistes	2		40	42		
toitures en Lauzes calcaires			8	8		
bordure Lauzes			1	1		
torchis			1	1		
TOTAL	210	22	307	539	539	100

La diversité du patrimoine de proximité sauvegardé dans le Lot depuis la création du fonds Denieul

Source : Quercy Recherche. La revue du patrimoine du Lot. (2005, oct-nov-déc), p. 24.

- Les problèmes généraux liés aux travaux

Beaucoup de projets ont vu leur coût de travaux augmenter considérablement ces dernières années. Ce phénomène est lié en grande partie à la disparition des entrepreneurs ruraux, détenteurs d'un savoir-faire local et ancestral, difficile à transmettre, et pourtant à l'origine de la plupart des éléments du petit patrimoine. De nouveaux artisans les remplacent, mais ils sont bien souvent peu intéressés par ce type d'ouvrage. En effet, ils considèrent la restauration du petit patrimoine comme moins rentable, face à des opérations plus importantes et plus rémunératrices. De plus, les petits chantiers nécessitent malgré tout de grosses exigences en termes de qualité de réalisation, ainsi qu'en termes de sécurité, avec des échafaudages assez complexes et coûteux. Ainsi beaucoup de projets sont abandonnés par manque d'artisans prêts à se lancer dans de telles opérations.

L'un des problèmes les plus contraignants concerne la disponibilité des matériaux. En effet, certains deviennent rares et donc plus chers, c'est le cas par exemple de la lauze calcaire utilisée en toiture. Face à cette raréfaction, certains propriétaires utilisent des matériaux neufs, sans grande réussite, d'autres se trouvent dans l'incapacité de pouvoir restaurer leur patrimoine.

De nombreux maîtres d'ouvrage ont recours à la « sur-restauration ». Ils cherchent à mettre à neuf leur patrimoine en utilisant des méthodes et techniques modernes, correspondant aux modes actuelles, sans tenir compte de l'esprit de l'édifice. Ainsi on peut observer un rejointement des pierres au lieu de les enduire, ou encore un traitement des bois. Cela contribue à l'abandon des techniques traditionnelles et des savoir-faire.

- L'impact du fonds Denieul

La création du fonds Denieul « a contribué très largement à motiver des collectivités pour qu'elles prennent en charge la restauration et la valorisation du petit patrimoine de leur territoire »¹. L'un des projets les plus réussis, est, selon Quercy Recherche n°121, la démarche initiée par la communauté de communes Lot-Célé. Elle a permis la restauration d'édifices marquants autour d'un parcours de randonnée intitulé « chemins qui parlent ». Pour cela il a fallu un travail de repérage effectué par le CAUE et l'association PIERRE, ainsi que l'élaboration d'une démarche d'interprétation confiée à Quercy Recherche. Au final, c'est un produit de randonnée très complet qui s'offre aux habitants et aux touristes de ce territoire, permettant une lecture et une compréhension des paysages et de la culture locale. Cet exemple montre bien l'impact que peut avoir la valorisation du patrimoine de proximité sur le développement du territoire auquel il est rattaché. Toutefois, nous pouvons constater que cet impact est d'autant plus fort que le projet de restauration est intégré dans son environnement.

b. Les « microgîtes », un label d'origine lotoise

Le label « microgîte » a été créé dans les années 1980 par le Comité du Tourisme et le CAUE du Lot, afin de permettre l'intervention sur des restaurations de bâtiments relativement coûteuses, et ainsi « offrir à la location touristique un habitat original à haute valeur patrimonial »². Cette opération consiste en la reconversion d'édifices de taille modeste, caractéristiques du bâti local (maisons de vigne, pigeonniers, cazelles, fournils, moulins à vent...) en gîtes pour 3 ou 4 personnes. Le label « microgîte » est désormais une marque déposée qui fait école dans d'autres départements. Il s'agit là d'une nouvelle forme de mise en valeur du petit patrimoine, spécifique au département du Lot.

¹ Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 39.

² Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot*, p. 39.

3. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les Deux-Sèvres

a. Le financement pour la restauration d'un édifice public non protégé

Le département des Deux-Sèvres possède un dispositif d'aides afin de prendre en compte les édifices publics non protégés. Ce dispositif concerne un panel assez large d'édifices. Il peut s'agir de chapelles, châteaux, manoirs, ou encore logis, qui sortent un peu de la notion de patrimoine de proximité. Toutefois les pigeonniers, lavoirs, fontaines, croix de chemins du domaine public sont également concernés par ce financement départemental. Les bâtiments agricoles anciens sont aussi touchés par le dispositif, ainsi que tout autre bâtiment présentant un intérêt architectural et patrimonial, conservé dans son environnement.

Le département intervient sur un certain type de travaux. Il s'agit de la mise hors d'eau et hors d'air de l'édifice, c'est-à-dire des travaux d'étanchéité. L'intervention se fait également sur le gros œuvre, cela prend en compte par exemple les interventions sur les fondations, les murs et les planchers. De plus, nous pouvons constater que le département intervient sur des édifices pouvant apporter un plus au développement touristique du territoire, car il faut que ces édifices soient visibles de la voie publique.

L'objectif de ce dispositif financier est de « sauvegarder les édifices dont le caractère patrimonial et historique est avéré et à favoriser leur réutilisation dans le respect de la symbolique du site »¹. L'aide départementale se divise selon deux types d'édifices : les édifices cultuels et les autres.

Pour les édifices cultuels, dits « du XIXème siècle », seules sont concernées les communes de moins de 3 500 habitants. L'intervention du département est à hauteur de 35 % du montant hors taxe des travaux, avec un plafond de subvention de 10 000 €.

Pour tout autre édifice non protégé, le département fait deux distinctions : les communes de moins de 3 500 habitants et celles de plus de 3 500 habitants. Ainsi, pour les communes de moins de 3 500 habitants, le département intervient à hauteur de 30 % de la dépense hors taxe, s'il y a un projet de réutilisation de l'édifice après restauration, et à hauteur de 25 % de cette dépense hors taxe s'il n'y a pas de projet de réutilisation. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, le département aide à hauteur de 25 % de la dépense hors taxe, s'il y a un projet de réutilisation de l'édifice après restauration, et à hauteur de 20 % de cette dépense hors taxe s'il n'y a pas de projet de réutilisation.

b. Le financement pour la restauration d'un édifice privé non protégé

Les édifices concernés par ce dispositif sont les mêmes que ceux concernés par la restauration d'un édifice public non protégé, à la différence qu'ils se trouvent dans le domaine privé. Il s'agit donc de chapelles, châteaux, manoirs, logis qui sortent un peu de la notion de patrimoine de proximité, mais également les pigeonniers, les lavoirs, les fontaines ou encore croix de chemin, sans oublier les bâtiments agricoles et tout autre édifice présentant un intérêt architectural et patrimonial, conservé dans son environnement. Les travaux auxquels participe le département sur les édifices privés sont également les mêmes que pour les édifices publics, à savoir la mise hors d'eau et hors d'air, et le gros œuvre sur un édifice visible de la voie publique. Les modalités d'intervention du département sont les mêmes que pour le patrimoine public non protégé.

¹ Deux-Sèvres, C. G. (2006). Votre Conseil Général au plus près du patrimoine, la restauration. Niort.

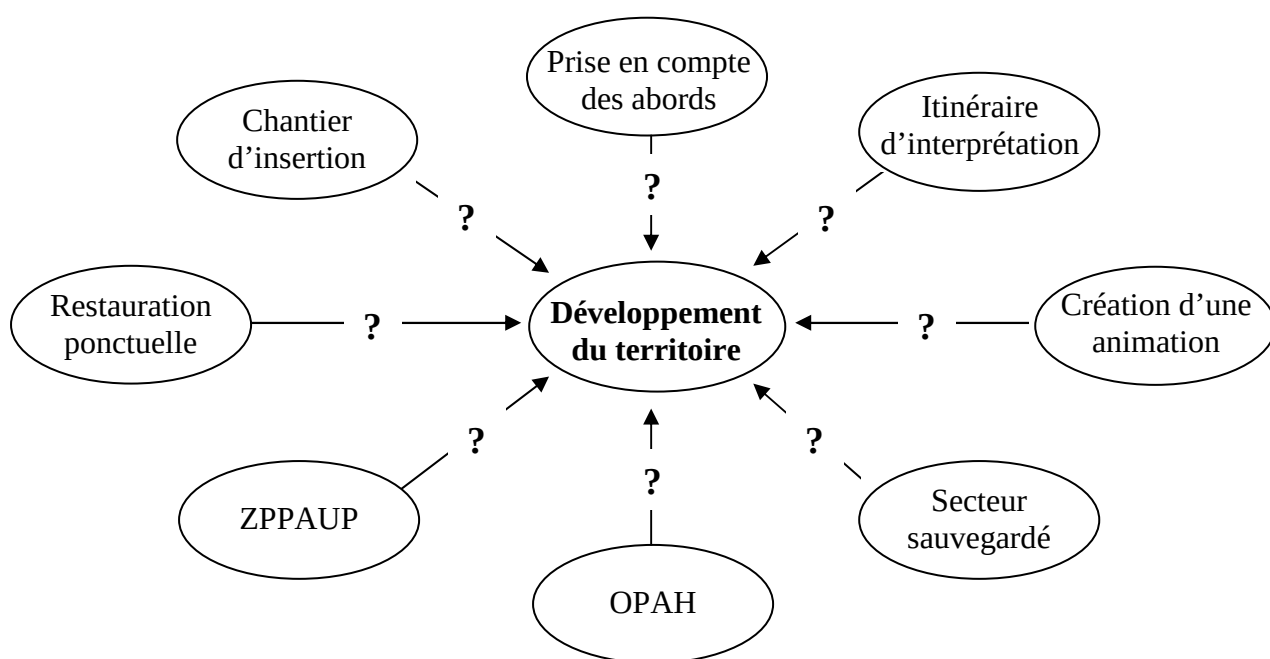
A cela s'ajoute le programme « Petites Cités de Caractère ». Ce dispositif concerne les propriétaires privés d'édifices situés sur le territoire des communes labellisées « Petites Cités de Caractère », à l'intérieur des périmètres définis par une ZPPAUP. Les travaux pris en compte par le département sont des travaux extérieurs de rénovation, visible de la voie publique. Nous pouvons constater encore une fois l'importance pour le département de cette visibilité ; il faut que le travail réalisé soit visible et que la population sache que c'est le département qui l'a subventionné. Ainsi l'impact se fait à la fois sur la population et sur les touristes. Les travaux peuvent avoir lieu sur des maisons d'habitation, des bâtiments annexes ou encore sur de petits édifices du patrimoine de proximité. Ces travaux doivent être réalisés par des entreprises, il peut s'agir de réfection de façades, d'ouvertures, de couvertures, ou encore de murs de clôture. Il est également possible pour le propriétaire privé de réaliser une amélioration paysagère des abords immédiats de l'édifice, éligible au financement du département, à la condition que cette amélioration soit associée à une intervention sur l'édifice. Le montant de l'investissement total doit s'élever, tous travaux confondus, à 2 500 € minimum toutes taxes comprises. Ainsi, le département intervient à hauteur de 30 % du montant des travaux plafonnés à 9 000 € toutes taxes comprises, soit une subvention maximum de 2 700 €.

4. Analyse de la vision des acteurs du patrimoine de ces deux territoires, sur la mise en valeur du patrimoine de proximité

a. Méthode utilisée : l'enquête téléphonique

Afin de comprendre en quoi les différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité agissent sur le développement du territoire, il a été réalisé une enquête téléphonique. Celle-ci s'est faite sur les principaux acteurs du petit patrimoine des deux terrains d'étude, que sont : les CAUE, les SDAP, les CDT, les DRAC, les départements, les régions, le parc naturel régional des Causses du Quercy, le Pays Mellois, la Fondation du Patrimoine, et les associations.

Le but de cette enquête a été d'obtenir la vision de chaque acteur, pour chacun des territoires d'étude, sur la mise en valeur du patrimoine de proximité, et plus particulièrement sur l'influence des différentes formes possibles de mise en valeur. Pour cela, il a été réalisé une liste des principales actions de mise en valeur du petit patrimoine, à la disposition des propriétaires privés ou publics. Il s'agit des opérations présentées dans la partie précédente, à savoir : la restauration ponctuelle d'un édifice, la mise en place de chantiers d'insertion, la prise en compte des abords, la mise en place d'itinéraires d'interprétation du patrimoine, la création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice, et enfin des procédures plus lourdes comme la création d'une ZPPAUP, le lancement d'une OPAH et la création d'un secteur sauvegardé.



L'influence des différentes formes de mise en valeur du petit patrimoine
sur le développement du territoire
Réalisation : Mathieu Carayol

Une grille d'analyse a été réalisée afin de confronter les différentes formes de mise en valeur aux influences qu'elles peuvent avoir sur le territoire. Cette grille a servi de guide pour les entretiens téléphoniques.

	Influences sur :					
Les différentes formes de mise en valeur du petit patrimoine	le coût	les emplois	l'activité touristique	l'artisanat et les commerces	l'environnement	Commentaires
La restauration ponctuelle d'un édifice (isolé)						
La mise en place de chantiers d'insertion						
La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration						
La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique)						
La création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice						
La création d'une ZPPAUP						
Le lancement d'une OPAH						
La création d'un secteur sauvegardé						
Autres						

Grille d'analyse des entretiens téléphoniques
Réalisation : Mathieu Carayol

Une fois ces informations obtenues, il a fallu confronter les résultats à l'hypothèse principale, à savoir : « Le choix d'une forme de mise en valeur du petit patrimoine va engendrer un développement différencié du territoire ».

b. Les limites de l'outil

L'intérêt de l'enquête téléphonique a été de recueillir la vision d'un nombre important d'acteurs, sur deux territoires éloignés l'un de l'autre. De plus, les informations recherchées ne nécessitaient pas forcément un entretien physique avec une personne. Cependant, il existe des limites à cet outil. En effet, lors d'un entretien téléphonique, les personnes interrogées peuvent se sentir moins impliquées dans leurs réponses, et ainsi fausser les résultats. De plus, au fur et à mesure des entretiens, l'interviewer peut progressivement orienter les réponses de ses interlocuteurs vers des conclusions qui lui semblent importantes et intéressantes. Cela est valable également pour des entretiens physiques. Enfin, il est difficile d'être mis en relation

rapidement avec la bonne personne, ceci étant dû au manque de disponibilité de celle-ci. Malgré tout, des résultats ont pu être dégagés de cette enquête.

c. L'influence des différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité sur le développement du territoire

i. L'influence de la restauration ponctuelle d'un édifice

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

Les acteurs du petit patrimoine des Deux-Sèvres interrogés s'accordent à dire que la restauration ponctuelle d'un édifice a une faible influence sur le développement du territoire, que se soit sur le plan touristique ou sur le plan économique. Selon eux, « Il vaut mieux faire une campagne d'un coup »¹, c'est-à-dire lancer une politique de restauration sur tout un territoire, au lieu de faire du coup par coup. Cela permet une meilleure lisibilité du patrimoine mis en valeur, de la part de la population et des touristes de passage sur le territoire. Cependant, la restauration ponctuelle reste moins coûteuse et donc plus facile à mettre en place pour les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés. De plus, il a été noté que pour aller au-delà de la simple restauration il est nécessaire d'avoir des personnes compétentes et disponibles, en matière d'animation ou d'organisation. Ainsi il apparaît que, ce qui oblige à une simple restauration ponctuelle, ce sont souvent le manque de moyens financiers et de compétences techniques.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

Selon les acteurs du patrimoine du Lot interrogés, la restauration ponctuelle d'un édifice possède certains aspects bénéfiques. En effet, cela permet une « prise de conscience de la population, des habitants »². Elle permet également la sauvegarde de nombreux petits édifices difficiles à mettre en valeur ou en ruine, comme les murets, les caselles³, grâce notamment au fonds départemental Denieul. Cependant elle ne permet pas de sauvegarder les savoir-faire ancestraux. Le problème avec le petit patrimoine, « c'est de motiver le propriétaire, car c'est lui qui a conscience de son patrimoine, de sa valeur »⁴, seul lui peut juger s'il est bon ou non de lancer une restauration. Selon certains acteurs, il est préférable que la restauration se fasse sur des « éléments visibles »⁵, afin qu'elle ait une légère influence sur l'attrait touristique du territoire, comme par exemple en « entrée de bourg »⁶. Sinon la restauration ponctuelle d'édifices isolés et non visibles a, selon eux, aucun intérêt, « sauf s'il n'y a pas beaucoup de patrimoine à protéger »⁷. La restauration ponctuelle d'un édifice apparaît donc utile pour sauver des édifices de la ruine, plus que pour véritablement les mettre en valeur.

Nous pouvons donc constater que, aussi bien selon les acteurs des Deux-Sèvres que ceux du Lot, la restauration ponctuelle d'un édifice du petit patrimoine n'a pas une grosse influence sur le développement du territoire auquel il est rattaché. Cependant cette opération permet de sauver à moindre coût des édifices en ruine ou abandonnés.

¹ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

² Entretien CDT 46, M. Novello

³ Entretien CDT 46, M. Novello

⁴ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

⁵ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁶ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁷ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

ii. L'influence de la mise en place de chantiers d'insertion

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

Il ressort des entretiens avec les acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres, que la mise en place de chantiers d'insertion est une opération ayant un fort impact sur le développement du territoire auquel il est associé. Premièrement, cela permet à des personnes socialement en difficulté de retrouver un emploi synonyme d'insertion sociale, grâce à la mise à leur disposition de travaux adaptés à leurs compétences ; il s'agit ainsi « d'insertion par le travail »¹. Cette dimension sociale et pédagogique est également perceptible auprès de la population locale. En effet, de tels chantiers vont lui faire prendre conscience de l'intérêt patrimonial de son territoire communal, tout en améliorant son cadre de vie et en valorisant les personnes qui réalisent les travaux². La mise en place de chantiers d'insertion va également avoir un impact sur le plan touristique. En effet, elle va permettre la mise en lumière d'un patrimoine pas forcément visible au premier abord. Pour cela, il est nécessaire de communiquer auprès des organismes compétents (office du tourisme par exemple), afin qu'ils relaient l'information auprès de la population, qu'elle soit de passage ou non. Ce type d'opération va permettre également, selon les acteurs interrogés, de conserver et transmettre un savoir-faire local³, de maintenir des compétences dans le domaine de la restauration du patrimoine. De plus, cette procédure peut être également l'occasion d'impliquer les artisans dans le cadre d'une coopérative dans laquelle ils seront partie prenante. Cela permet ainsi aux propriétaires du patrimoine à mettre en valeur, d'avoir une offre complémentaire de celle des entreprises privées, tout en faisant participer l'artisanat local⁴. Cependant, le SDAP des Deux-Sèvres a évoqué le frein que peut représenter le coût d'une telle opération. Toutefois des aides sont délivrées par la Fondation du Patrimoine et le Conseil Général afin d'inciter le développement de ce type d'initiative⁵.

Ainsi ce processus apparaît intéressant pour développer un territoire et agir simultanément sur différents domaines, cependant il reste peu utilisé dans les Deux-Sèvres⁶.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

La mise en place de chantiers d'insertion apparaît, d'après les entretiens avec les acteurs du patrimoine du Lot, comme une opération à l'influence moyenne sur le développement du territoire. L'un des aspects positifs est le coût qui, selon les acteurs, est beaucoup plus faible que pour une restauration classique. Cependant, il existe « un turn over rapide »⁷ de la main d'œuvre, ce qui « nécessite un savoir-faire important »⁸ de la part des encadrants et « une formation permanente »⁹ auprès des travailleurs, car il s'agit d'un apprentissage. De plus, « il est difficile d'avoir des gens compétents, même avec une personne qui encadre avec un savoir-faire »¹⁰ ; dès que le travail devient un peu technique, cela devient difficile pour eux, et

¹ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

² Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

³ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁴ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁵ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁶ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

⁷ Entretien CDT 46, M. Novello

⁸ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁹ Entretien CDT 46, M. Novello

¹⁰ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

c'est l'encadrant qui prend alors la relève¹. Cependant, cette mesure reste intéressante sur le plan social car elle permet l'insertion de personnes en difficultés². Les acteurs interrogés sont plus ou moins d'accord pour dire que ce type de mise en valeur peut avoir un impact sur le tourisme. Cependant, cela « dépend de la publicité »³ qui est faite autour de ce chantier : la publication de brochures ou de journaux peut permettre de communiquer auprès de la population. Ainsi, l'influence sur le développement du territoire peut être qualifiée de variable, car l'impact des chantiers dépend du type des travaux réalisés⁴. De plus, ce type d'opération se déroule sur plusieurs mois dans une année et possède donc de ce fait un pouvoir drainant assez important au niveau de la population⁵.

Nous constatons certaines divergences d'opinion concernant la procédure des chantiers d'insertion, entre les acteurs des Deux-Sèvres et ceux du Lot. Les premiers ont d'avantage insisté sur l'aspect social d'une telle procédure, contrairement aux acteurs du Lot qui y voient une procédure peu coûteuse nécessitant un savoir-faire important des encadrants. Ainsi, chaque territoire possède sa propre vision.

iii. L'influence de la prise en compte des abords

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

Selon les acteurs interrogés dans les Deux-Sèvres, la prise en compte des abords, est la forme de mise en valeur la plus efficace pour agir sur le développement du territoire, ou du moins la plus logique : « c'est idéal »⁶, « c'est une question de bon sens »⁷. Tout d'abord, cela « permet la création de nouveaux espaces publics, de nouveaux lieux de vie »⁸ et ainsi « d'améliorer le quotidien des habitants »⁹. Par la suite, les habitants vont pouvoir se rassembler autour d'un site et de ce fait « remettre de la vie dans le village »¹⁰. Il existe donc une influence sociale forte de ce type de mise en valeur sur le territoire. En second plan apparaît l'apport touristique d'une telle démarche. En effet, par la prise en compte des abords, il sera possible d'obtenir « une qualité paysagère et urbaine plus forte »¹¹, augmentant ainsi l'attractivité du lieu, aussi bien pour la population que pour les touristes. De plus, une fois l'opération de mise en valeur réalisée, il peut se produire le phénomène de « tache d'huile »¹², permettant la mise en valeur du village de manière générale, avec l'aménagement par exemple du centre bourg, ou bien le traitement des voiries. « C'est l'occasion de créer des cheminements, des liens, des

¹ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

² Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

³ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

⁴ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁵ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁶ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁷ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁸ Entretien CAUE 79, M. Brochard

⁹ Entretien CAUE 79, M. Brochard

¹⁰ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

¹¹ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

¹² Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

déplacements vers l'édifice mis en valeur »¹. Pour cela, il faut qu'il y ait une « dynamique globale »² impulsée par la commune.

Ainsi, c'est en prenant en compte les abords d'un édifice à mettre en valeur que l'on agit sur l'environnement proche, et que l'on produit une mise en valeur de qualité : « c'est la valeur d'ensemble qui donne la qualité »³. Cependant, si les abords ne sont pas praticables, une telle opération devient sans intérêt. « Il existe donc des limites en fonction des lieux »⁴, car parfois ce n'est pas possible de traiter les abords. De plus, le coût d'une telle mise en valeur peut être un frein à sa mise en place, car souvent les petites communes rurales n'ont pas les moyens de prendre en compte de manière globale la rénovation d'un édifice patrimonial. Enfin, l'attribution, de la part d'une commune, de fonds pour ce type d'opération peut s'avérer « néfaste pour d'autres projets communaux »⁵.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

Il ressort des entretiens avec les acteurs du patrimoine du Lot, que la prise en compte des abords lors de la restauration d'un édifice, est un bon moyen de mettre en valeur le patrimoine et d'agir sur le développement du territoire. En effet, ce type d'opération permet une « réflexion plus globale : ce n'est plus du coup par coup comme avec le fonds Denieul »⁶. Cela permet ainsi d'avoir une influence beaucoup plus bénéfique qu'une simple restauration, notamment sur le plan touristique. Avec la prise en compte des abords, « le visiteur ne s'en rend pas forcément compte, cependant il acquiert une meilleure visibilité inconsciemment »⁷. Il existe donc un véritable intérêt touristique à lancer ce type d'opération. Cet attrait touristique « peut être le moteur du développement »⁸ d'un territoire, toutefois, une fois le développement enclenché, cet attrait « passe ensuite au second plan »⁹, pour faire place à l'attrait économique. En effet, la mise en valeur globale d'un lieu ou d'un village va engendrer le développement des commerces et de l'artisanat, grâce à l'arrivée de nouvelles populations : « c'est l'occasion de booster les commerces, l'artisanat »¹⁰. Au-delà de l'aspect touristique et économique, cette forme de mise en valeur peut être le « moteur d'une restauration sur le territoire »¹¹ et ainsi créer un « déclic auprès de la population »¹², « une dynamique de restauration »¹³. Par la suite, cette dynamique ne peut être que bénéfique pour le territoire, notamment « pour les entrées de bourg, les cœurs de village, de façon à marquer l'identité du village »¹⁴. Le seul frein avancé par les acteurs du patrimoine du Lot est le coût d'une telle mise en valeur. En effet cela nécessite un « gros budget » pour la commune, or en milieu rural les moyens des communes sont parfois insuffisants pour ce type d'opération.

Nous pouvons donc constater que, selon les acteurs du Lot interrogés, la prise en compte des abords lors de la restauration d'un édifice est un bon moyen pour agir sur l'attrait touristique et économique d'un territoire, mais également pour initier une dynamique de restauration par la population. Cependant la limite reste le coût qui peut être un frein à certaines initiatives.

¹ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

² Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

³ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁴ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁵ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

⁶ Entretien CDT 46, M. Novello

⁷ Entretien CDT 46, M. Novello

⁸ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁹ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

¹⁰ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

¹¹ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

¹² Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

¹³ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

¹⁴ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

La vision des acteurs des Deux-Sèvres et celle des acteurs du Lot se rapprochent fortement, concernant la prise en compte des abords. Cependant, il est possible de noter que pour les premiers, l'aspect social est prépondérant, tandis que pour les acteurs du Lot, les aspects touristique et économique vont primer. Enfin, les avis convergent sur la question du coût d'une telle opération, qui apparaît comme un frein pour les communes rurales.

iv. L'influence de la mise en place d'itinéraires d'interprétation du patrimoine

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

L'influence majeure de la mise en place de sentiers d'interprétation est, selon les acteurs des Deux-Sèvres interrogés, l'aspect touristique. En effet ce type d'opération est « en vogue en ce moment »¹, c'est un effet de mode, chaque territoire veut son sentier de découverte de son patrimoine. Au-delà de cette considération, cette forme de mise en valeur du patrimoine de proximité « a une influence lorsqu'il y a des thématiques de territoire [bien déterminées] avec une volonté de développement touristique »². Ainsi nous pouvons constater la présence nécessaire « d'une volonté politique et d'un projet construit »³ afin de soutenir la mise en place de l'opération et son bon développement. Cependant, pour qu'il y ait un véritable impact touristique sur le territoire, il est nécessaire de communiquer sur la création et l'existence de ce sentier. Pour cela, il est possible d'inclure cet itinéraire dans le Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Une fois cette médiatisation réalisée, elle aura pour influence de donner une « image d'un lieu de séjour »⁴ au territoire. Au-delà de l'aspect touristique, la mise en place de sentiers d'interprétation possède également un aspect environnemental important, qui répond aux désirs d'une population de plus en plus sensibilisée aux problèmes environnementaux⁵. En parallèle, cette mise en valeur permet de « faire regarder autrement un patrimoine pas forcément attrayant »⁶. Elle permet également un « croisement des publics »⁷, car en effet, ces sentiers vont être empruntés à la fois par les touristes et les habitants. On a ainsi une confrontation entre deux populations qui ne peut être que bénéfique pour le territoire.

Nous pouvons donc constater que l'influence de la mise en place de sentiers d'interprétation sur le développement du territoire est relativement faible, selon les acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres. Les effets se font surtout ressentir dans le domaine touristique. En dehors de celui-ci peu d'impacts sont perceptibles.

¹ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

² Entretien CAUE 79, M. Brochard

³ Entretien CAUE 79, M. Brochard

⁴ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁵ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

⁶ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁷ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

Les avis des acteurs du patrimoine du Lot concernant la mise en place de sentiers d'interprétation sont divergents. En effet, certains pensent que ce n'est « pas assez efficace en termes de valorisation et d'interprétation du patrimoine rural »¹. D'autres, au contraire, pensent que c'est un « bon moyen pour mettre en valeur le patrimoine »². Toutefois, l'aspect touristique reste indéniable. En effet, « les chemins de randonnée, dans le Lot plus que dans tout autre département, permettent de découvrir le territoire »³. Il s'agit d'une « façon de se différencier, d'un moyen de développement »⁴. Ce type d'opération contribue donc à l'« aspect identitaire »⁵ d'un territoire. De plus, cela permet la mise à la disposition des touristes d'une activité gratuite, qui permet le maintien d'un équilibre avec les activités payantes⁶. Une telle mise en valeur permet également le lien entre la population locale et les visiteurs.

Sur le plan économique, la plus value n'est pas très évidente. Toutefois, des « informations flash »⁷, dans un guide de randonnées par exemple, sur les commerces, l'artisanat, les activités, peuvent éventuellement contribuer « à booster »⁸ ces derniers. Ainsi un sentier d'interprétation « peut être un vecteur de communication sur l'activité d'une commune »⁹. Cependant, ce type d'opération « ne garantit pas le caractère authentique, le maintien, l'entretien »¹⁰ du petit patrimoine mis en valeur. Selon certains acteurs, cette valorisation reste intéressante mais un peu artificielle, « c'est une boucle fermée dans un territoire »¹¹.

Il apparaît donc certaines divergences d'opinion concernant la mise en place de sentiers d'interprétation. Toutefois, l'impact reste réel à la fois sur le tourisme et l'économie locale, du fait de la période d'utilisation de ces sentiers, c'est-à-dire tout au long de l'année. De plus, cela permet également de sauver certains sites de la destruction ou de la ruine.

L'influence touristique d'un sentier d'interprétation du patrimoine est indéniable, selon l'ensemble des acteurs interrogés. Cependant, les acteurs du Lot émettent plus de réserve quant à l'impact réel sur le territoire. Toutefois, ces derniers appuient d'avantage sur l'aspect identitaire d'une telle démarche, sur l'utilisation comme moyen de différenciation et de développement du territoire, même s'ils restent sceptiques sur les retombées économiques.

v. L'influence de la création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

La création d'un évènement, d'une animation autour d'un édifice à mettre en valeur, joue un rôle important dans la vie communale, d'après l'analyse des entretiens obtenus avec les

¹ Entretien CDT 46, M. Novello

² Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

³ Entretien CDT 46, M. Novello

⁴ Entretien CDT 46, M. Novello

⁵ Entretien CDT 46, M. Novello

⁶ Entretien CDT 46, M. Novello

⁷ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁸ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

⁹ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

¹⁰ Entretien DRAC Midi-Pyrénées, Mme Watin-Granchand

¹¹ Entretien DRAC Midi-Pyrénées, Mme Watin-Granchand

acteurs des Deux-Sèvres. En effet, une telle opération « apporte une nouvelle vie à la commune »¹, cela lui « redonne du souffle, notamment auprès de la communauté de communes »². Le fait de mettre en place un évènement va drainer de la population des communes environnantes. Ainsi la commune aura un poids plus important au sein de son intercommunalité. L'impact se fait également ressentir auprès de la population locale. En effet, « souvent il existe un oubli de la population »³ ; ce type d'opération va permettre de la sensibiliser. Un tel évènement va changer son regard, son rapport, son approche du patrimoine⁴. On assiste alors à une appropriation par la population de l'édifice mis en valeur, de manière très importante. De plus, la mise en place d'une « animation incite la population à participer »⁵ et favorise cette appropriation. L'édifice devient alors un élément de fierté du village⁶, un repère communal⁷. Cette mise en valeur permet également de « redonner vie à l'édifice »⁸. Par la suite, il est nécessaire d'associer des associations à ce projet afin de pérenniser l'animation.

Outre l'impact social, il est à noter qu'une telle opération influe également sur le tourisme local. En effet, cela attire de « nouvelles populations »⁹, venant de territoires plus ou moins éloignés, sensibles à l'effet d'annonce que peut représenter la création d'un évènement culturel. Ainsi, cela contribue au changement entre un tourisme de passage et un tourisme de séjour¹⁰. Les touristes viennent sur le territoire de manière prolongée et non plus ponctuelle, grâce à l'offre touristique présente, dont un évènement culturel fait partie. Une fois l'effet d'annonce passé, l'impact à moyen terme se fait ressentir, lorsque l'évènement a acquis une certaine notoriété.

Il est donc intéressant d'utiliser ce type de mise en valeur afin de recréer du lien social dans un village, autour d'un édifice. Toutefois, cette méthode ne semble pas être la plus appropriée pour développer l'activité touristique car l'impact sur le tourisme apparaît comme secondaire.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

D'après les entretiens avec les acteurs du patrimoine du Lot, il ressort que la création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice a une influence assez ponctuelle, du fait de sa durée très courte dans une année. Cependant, elle permet à la population de s'approprier d'avantage le petit patrimoine¹¹. La mise en place d'une animation « doit venir de dynamismes locaux »¹². Ainsi « souvent il faut l'impulsion, la création d'une association »¹³, pour que par la suite il y ait maintien de l'animation sur le territoire. L'animation peut également venir avant la mise en valeur du patrimoine, afin de recueillir des fonds nécessaires à sa restauration. De plus la restitution des travaux peut être également l'occasion pour faire une manifestation afin de mettre en valeur le site¹⁴. Il est à noter que la mise en place d'une animation « draine de la population extérieure »¹⁵, il existe donc un impact touristique sur le

¹ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

² Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

³ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁴ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁵ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁶ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁷ Entretien CAUE 79, M. Brochard

⁸ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

⁹ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

¹⁰ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

¹¹ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

¹² Entretien CDT 46, M. Novello

¹³ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

¹⁴ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

¹⁵ Entretien Fondation du Patrimoine, division du Lot

territoire. Celui-ci dépend de la publicité qui est faite sur l'évènement. Plus la publicité est importante, plus l'impact sera fort.

Ainsi dans le Lot cette forme de mise en valeur n'est pas très développée mais elle semble intéressante pour agir principalement sur la population et son sentiment d'appartenance à un territoire. En second plan apparaît l'impact touristique qui peut influencer sur l'économie locale.

Les visions des acteurs interrogés sur les deux terrains d'étude se rejoignent concernant la question de la création d'un évènement autour d'un édifice. En effet, l'influence majeure d'une telle opération sur le territoire est la création d'un sentiment d'appartenance de la population. L'influence touristique apparaît également dans les deux cas, mais en second plan.

vi. L'influence de procédures plus lourdes : ZPPAUP, OPAH, secteur sauvegardé.

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

Il ressort des entretiens avec les acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres, que la mise en place d'une ZPPAUP est une procédure trop lourde et trop compliquée à mettre en œuvre pour mettre en valeur le petit patrimoine. De plus, cette procédure est le plus souvent utilisée en milieu urbain, même si elle peut s'adapter au milieu rural, du fait du manque de moyens et de compétences des communes rurales. Selon certains acteurs, avec une ZPPAUP, « on est loin des préoccupations du petit patrimoine »¹. Ce type de procédure « fige les choses, c'est trop rigide »², alors qu'il existe des outils plus appropriés comme les labels « petite cité de caractère » et « Pays d'Art et d'Histoire ». De plus le lancement d'une ZPPAUP nécessite une certaine « quantité de patrimoine, une valeur globale »³, « une qualité minimale »⁴, ce qui n'est pas toujours le cas en milieu rural.

Cependant, une fois la procédure de ZPPAUP lancée, celle-ci « contribue quand même à la mise en valeur du petit patrimoine »⁵. En effet, « il existe différentes formes de ZPPAUP, plus ou moins contraignantes »⁶. Il est donc possible de mettre en place une ZPPAUP adaptée aux contraintes du milieu rural, prenant en compte le patrimoine de proximité. La présence de grands monuments n'est pas obligatoire, il suffit « qu'il y ait un minimum de patrimoine, sinon le PLU suffit pour protéger »⁷. Pour surmonter les difficultés de lancement de l'opération, il est nécessaire qu'il y ait une véritable « volonté politique locale de la part de la commune »⁸. Une fois instaurée, elle permettra « un traitement d'ensemble du village »⁹, et non pas uniquement du petit patrimoine.

Ainsi, nous pouvons donc constater que la procédure ZPPAUP reste compliquée pour une petite commune rurale. De plus, la prise en compte du patrimoine de proximité n'est pas sa priorité. Cependant, une fois instaurée, elle permet une sauvegarde de celui-ci. De plus, il est à noter qu'elle possède un certain « attrait touristique global, mais pas forcément lié au

¹ Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

² Entretien Fondation du Patrimoine, division des Deux-Sèvres

³ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁴ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁵ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁶ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁷ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁸ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁹ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

patrimoine de proximité »¹. Les touristes vont être sensibles à la qualité architecturale, sans forcément faire attention au petit patrimoine.

En ce qui concerne la procédure de secteur sauvegardé, elle apparaît « trop forte comme protection pour le petit patrimoine »². En effet, elle prend en compte à la fois la rénovation intérieure et extérieure de l'édifice. Il s'agit d'un « règlement très strict »³ qui fait office de document d'urbanisme et qui nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour toute intervention sur le patrimoine bâti.

Enfin, la procédure d'OPAH « n'est pas vraiment appropriée pour le petit patrimoine »⁴. Cependant, elle peut éventuellement être couplée avec une ZPPAUP afin de prendre à la fois en considération les problématiques liées à l'habitat et au patrimoine.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

Il ressort des entretiens avec les acteurs du patrimoine du Lot, que les procédures plus lourdes de ZPPAUP, de secteur sauvegardé ou d'OPAH sont trop compliquées et pas appropriées pour la mise en valeur du petit patrimoine. Les acteurs interrogés n'ont pas été plus explicites à ce sujet.

Malgré le manque d'éloquence de la part des acteurs du Lot au sujet des procédures plus lourdes du type ZPPAUP, secteur sauvegardé et OPAH, nous pouvons constater un rapprochement avec la vision des acteurs des Deux-Sèvres. En effet, ces procédures apparaissent trop compliquées et peu appropriées pour mettre en valeur le petit patrimoine. Cependant, en ce qui concerne la ZPPAUP, une fois lancée, elle permet malgré tout une prise en compte de celui-ci.

vii. D'autres formes de mise en valeur proposées par les acteurs interrogés

- Les propositions des acteurs des Deux-Sèvres

D'autres formes de mise en valeur du patrimoine de proximité ont été proposées par les acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres, au cours des entretiens réalisés. Ainsi, il ressort la mise en place d'une démarche thématique, permettant de drainer un tourisme plus culturel, ou bien encore le développement d'une démarche associative de la part des habitants ou de la commune. Une autre forme de mise en valeur proposée est la « mise en valeur par le biais d'informations, d'éditions »⁵. Celle-ci permet de communiquer sur le patrimoine existant sur un territoire, sur les opérations lancées de restauration et de mise en valeur. Elle a un impact principalement touristique mais elle permet également une « appropriation collective »⁶. Elle peut prendre la forme de tracts, de prospectus, ou bien encore de dépliants publicitaires. Enfin la mise en place de chantiers de jeunes est un complément aux chantiers d'insertion. Les

¹ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

² Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

³ Entretien CAUE 79, M. Brochard

⁴ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁵ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

⁶ Entretien Pays Mellois, Mme Klingler

caractéristiques sont similaires, cependant cela « redonne de la vitalité à la commune »¹, et permet un échange entre les jeunes et la population.

- Les propositions des acteurs du Lot

Les acteurs du patrimoine du Lot ont également avancé d'autres formes de mise en valeur du petit patrimoine. Il s'agit par exemple d'outils de communication, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Ces nouveaux outils permettent une diffusion et un accès rapide à l'information. Ainsi il est possible de créer un site internet sur le petit patrimoine, comme l'a fait le conseil général du Lot. L'utilisation de GPS ou de la téléphonie mobile pourrait permettre également de localiser les éléments remarquables d'un territoire et notamment les édifices liés au patrimoine de proximité².

L'aspect communication ressort comme un moyen pour mettre en valeur le petit patrimoine, à la fois selon les acteurs des Deux-Sèvres et ceux du Lot. La communication se décline cependant de différentes manières selon les territoires. Les acteurs des Deux-Sèvres ont plus appuyé sur la communication auprès de la population locale par le biais de publications. Les acteurs du Lot, quant à eux, voient plus l'aspect nouvelles technologies. Ces différents moyens de communication ont tous un but commun, à savoir faire connaître le petit patrimoine à la population.

viii. L'influence du domaine public et privé sur la mise en valeur du petit patrimoine

- La vision des acteurs du patrimoine des Deux-Sèvres

Concernant la question de l'influence du propriétaire, public ou privé, sur la mise en valeur du patrimoine de proximité, il ressort des entretiens passés avec les acteurs des Deux-Sèvres, qu'il est plus facile de mettre en valeur le patrimoine public car le propriétaire, par son statut, possède généralement plus de moyens que le propriétaire privé. Cependant cela dépend également des cas. En effet, pour une simple restauration, c'est la volonté du propriétaire qui compte, mais lorsqu'il s'agit de mettre en valeur la restauration, cela devient plus difficile. De plus, « quand les privés mettent en valeur leur patrimoine, c'est souvent pour une activité touristique (chambres d'hôtes), sinon ils ne le font pas car ce n'est pas nécessaire pour eux »³. Ainsi l'idéal pour la mise en valeur, selon les acteurs interrogés, « c'est que le petit patrimoine soit public »⁴.

- La vision des acteurs du patrimoine du Lot

Sur cette même question, il ressort, selon les acteurs du Lot interrogés, que le caractère privé d'un édifice « peut être un frein à la mise en valeur »⁵. Il est pour cela nécessaire de procéder en amont à une « phase de sensibilisation puis de contractualisation »⁶ avec les propriétaires, mais cela rajoute des procédures et des délais qui alourdissent le processus de mise en valeur. Il est donc plus facile de sensibiliser un propriétaire public qu'un propriétaire privé, car dans

¹ Entretien Région Poitou-Charentes, M. Bonnifait

² Entretien CDT 46, M. Novello

³ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁴ Entretien SDAP 79, Mme Péreise Sapia

⁵ Entretien CDT 46, M. Novello

⁶ Entretien CDT 46, M. Novello

le domaine public il y a un enjeu derrière, qu'il soit touristique ou économique¹. De plus, dans le domaine privé, les propriétaires sont moins soucieux de leur patrimoine, ils vont le mettre en valeur que si ça leur est vraiment nécessaire². Ces différences entre le domaine public et le domaine privé vont avoir des répercussions sur la forme de la mise en valeur et ainsi influencer sur le développement du territoire.

Il ressort des entretiens passés avec l'ensemble des acteurs des deux terrains d'étude, que la mise en valeur du patrimoine de proximité est facilitée lorsque celui-ci fait partie du domaine public. La raison principale est la faiblesse des moyens d'un propriétaire privé, mais également le manque d'intérêt à rénover son patrimoine. En effet, à contrario, un propriétaire public possède un véritable enjeu à valoriser son patrimoine, car ainsi il contribue à l'attrait de son territoire. Nous constatons donc que les conséquences sur le développement du territoire seront différentes selon si le petit patrimoine mis en valeur appartient au domaine public ou au domaine privé.

d. Synthèse des entretiens

Comme nous avons pu le voir grâce à l'analyse des entretiens téléphoniques avec les acteurs du patrimoine des départements des Deux-Sèvres et du Lot, il existe différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité. Celles-ci ont des impacts différents les unes des autres sur le développement du territoire.

Deux paramètres conditionnent le choix d'un propriétaire pour la mise en valeur de son patrimoine de proximité : le coût de la mise en œuvre et les effets qu'il veut engendrer. Ainsi, un propriétaire avec de faibles moyens s'orientera plutôt vers une restauration ponctuelle de son édifice. A l'inverse, un propriétaire avec des moyens importants aura d'avantage de choix :

- s'il veut privilégier l'attrait touristique de son territoire, il choisira la mise en place de sentiers d'interprétation,
- s'il préfère le côté social de la mise en valeur, il se tournera sans doute vers le chantier d'insertion,
- s'il souhaite un impact global sur l'ensemble de son territoire, la prise en compte des abords sera sûrement son choix,
- s'il veut créer un sentiment d'appartenance de la population, la création d'un événement autour d'un édifice sera la forme la plus appropriée,
- s'il ne souhaite pas engendrer d'effets particuliers sur le territoire, il peut également procéder à une simple restauration.

Ainsi, chaque forme de mise en valeur du patrimoine de proximité possède ses propres conséquences sur le développement du territoire. Nous pouvons donc dire que le choix d'une forme de mise en valeur du petit patrimoine engendre un développement différencié du territoire. L'hypothèse de départ est donc vérifiée.

¹ Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

² Entretien PNR des Causses du Quercy, M. Lagarrigue

Cependant, « les différentes formes de mise en valeur ont des effets nuancés, spécifiques en fonction des cas »¹. En effet, la mise en place d'une animation, d'un évènement peut ne pas engendrer de sentiment d'appartenance de la population. De même, une restauration ponctuelle peut avoir un impact touristique, si beaucoup de personnes viennent voir l'édifice. Tout cela « dépend de l'utilité que le petit patrimoine a »². La mise en valeur du petit patrimoine engendre un développement différencié du territoire, cependant ses conséquences restent difficiles à prévoir totalement. L'hypothèse de départ est donc à nuancer. D'autre part, « les différentes formes de mise en valeur se complètent, cela fait comme un réseau, un maillage »³. Ainsi, l'utilisation sur un même territoire de différentes formes de mise en valeur va permettre une action diversifiée sur divers domaines ; et le développement du territoire en sera plus équilibré.

¹ Entretien DRAC Midi-Pyrénées, Mme Watin-Granchand

² Entretien Région Poitou-Charentes, M. Bonnifait

³ Entretien CAUE 46

Conclusion

Le but de cette recherche était de comprendre en quoi les différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité peuvent agir sur le développement du territoire. Pour cela il a été fait l'hypothèse que le choix d'une forme de mise en valeur du petit patrimoine engendre un développement différencié du territoire. Grâce à l'utilisation de terrains d'études, que sont les départements des Deux-Sèvres et celui du Lot, et grâce à des entretiens téléphoniques réalisés avec différents acteurs du patrimoine de ces deux terrains, nous avons pu confronter les résultats à cette hypothèse.

Pour ce faire, il a été répertorié huit formes de mise en valeur principales, à disposition des propriétaires souhaitant valoriser leur patrimoine vernaculaire, chacune ayant des influences particulières sur le territoire. La mise en place de sentiers d'interprétation aura comme effet principal d'augmenter l'attrait touristique du territoire, tout en permettant un regard différent sur le patrimoine de proximité. Les chantiers d'insertion permettront une mise en valeur dotée d'un fort impact social sur la population, grâce notamment à la réinsertion professionnelle. La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration engendrera un développement équilibré du territoire, avec des impacts à la fois sur la population, le tourisme et l'économie locale. La création d'un évènement autour d'un édifice aura pour conséquence de faire naître un sentiment d'appartenance de la population à son territoire, mais également au second plan un impact touristique. La restauration ponctuelle d'un élément du petit patrimoine aura quant à elle peu d'impact sur le développement du territoire. Elle permet néanmoins une mise en valeur rapide de l'édifice, et la sauvegarde de nombreux éléments abandonnés. Enfin, trois autres formes de mise en valeur ont été abordées, il s'agit de procédures plus lourdes : ZPPAUP, secteur sauvegardé et OPAH. Celles-ci ressortent comme peu appropriées à la mise en valeur du petit patrimoine, car elles sont trop compliquées à mettre en place pour des communes rurales en manque de moyens et de compétences, d'autant plus que leur vocation première n'est pas la prise en compte du patrimoine de proximité. L'impact des domaines public et privé sur la mise en valeur de ce patrimoine a également été traité. Nous pouvons souligner que le domaine public est plus favorable à la mise en valeur de part sa capacité à rassembler des fonds pour une opération et son intérêt à valoriser son patrimoine en vue d'une amélioration de l'attrait touristique du territoire.

Ces résultats sont la preuve que chaque forme de mise en valeur possède ses propres effets sur le territoire. De ce fait, l'hypothèse de départ a été confirmée. Ainsi, nous pouvons donc affirmer que le choix d'une forme de mise en valeur du patrimoine de proximité engendre un développement différencié du territoire.

Dans la course à la compétitivité des territoires, il apparaît que le petit patrimoine prend une place de plus en plus importante. En effet, celui-ci est bien souvent oublié, abandonné par les collectivités et la population, du fait de sa perte progressive d'utilité. Ainsi, sa mise en valeur permet à un territoire de se démarquer des territoires voisins. Le patrimoine de proximité devient alors un élément moteur du développement local, un moyen de se différencier, de se faire remarquer. Pour ce faire, il faut une mise en valeur réfléchie et adaptée au contexte local. Selon l'effet désiré sur le territoire, la mise en valeur sera différente. Il est alors possible d'obtenir un développement différencié du territoire. Chaque territoire cherche ainsi à mettre en valeur son petit patrimoine. Toutefois, « l'engouement pour cette dynamique de territoire génère désormais une forme de concurrence qui produit à son tour ses exclus. En « patrimonialisant » à l'excès les campagnes, de nouveaux délaissés apparaissent, là où une valorisation ne peut se faire à bon compte »¹.

¹ Bensard, E., & Flouquet, S. (2004). *Notre patrimoine de proximité : un héritage à reconquérir*. Paris: Le cherche midi, Dexia.

Bibliographie

- Association Quercy Recherche. (2005, oct-nov-déc). Quercy Recherche. *La revue du patrimoine du Lot* , pp. 13-40.
- Bensard, E., & Flouquet, S. (2004). *Notre patrimoine de proximité : un héritage à reconquérir*. Paris: Le cherche midi, Dexia.
- Bertrand, S. (2006). *Du terroir au territoire à travers la protection et la valorisation du patrimoine gastronomique*. Tours: EPU-DA.
- Chevallier, D. (2000). *Vives campagnes : le patrimoine rural, projet de société*. Paris: Autrement.
- CNFPT, FPNRF, & MCMPE. (1996). *Quand le patrimoine fait vivre les territoires*. Paris: CNFPT.
- Cuvelier, P., Torres, E., & Gadrey, J. (1994). *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*. Paris: l'Harmattan.
- Dallery, P. (2005). *La gestion intégrée du patrimoine culturel et naturel : outil de redynamisation des territoires ruraux délaissés*. Tours: EPU-DA.
- DATAR. (2002). *Les pays*. Paris: La documentation Française.
- Deux-Sèvres, C. G. (2006). *Votre Conseil Général au plus près du patrimoine, la restauration*. Niort.
- Le Petit Larousse illustré*. (2006). Paris: Larousse.
- Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris: Belin.
- Merlin, P., & Choay, F. (2005). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris: Quadriga.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Syndicat Mixte du Pays Mellois. (2002). *Plan de paysage du Pays Mellois*. Theil-Rabier: Mandragore.
- Taurin, J. (2006). *L'économie de terroir au territoire économique, la promotion des produits du terroir permet-elle la mise en place d'une économie locale durable ? Valorisation des produits de terroir par les signes officiels de qualité et d'origine*. Tours: EPU-DA.

Sites Internet consultés

www.associations-patrimoine.org
www.caue-mp.fr
www.cc-parthenay.fr/atem porelle.htm
www.culture.gouv.fr
www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?lng=fr&dest=bd_me_det&id=00000507
www.fncdt.net
www.fondation-patrimoine.com
www.insee.fr
www.lepinay.org
www.maisons-paysannes.org
www.parcsetjardins.fr
www.parc-causses-du-quercy.fr
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
www.patrimoine-lot.com
www.patrimoine-maritime-fluvial.org
www.patrimoine-xx.culture.gouv.fr
www.pays.asso.fr
www.senat.fr
www.travail-solidarite.gouv.fr
www.vpah.culture.fr

Table des matières

Remerciements	3
Sommaire	4
Introduction	5
I. Les éléments constitutifs du terroir	7
A. Du territoire au terroir	7
1. L'identité du territoire	7
a. Définition générale	7
b. Le territoire, élément de base du terroir	7
i. La question des limites	7
ii. La relation étroite entre un terroir et son territoire	7
2. L'authenticité du terroir	8
a. Les différentes composantes du terroir	8
i. La gastronomie	8
ii. Les savoir-faire et coutumes	8
iii. Le paysage	8
iv. Le patrimoine bâti	9
b. L'importance du patrimoine bâti de proximité	9
i. Le patrimoine de proximité, vecteur d'identité locale	9
ii. La diversité croissante du patrimoine de proximité	10
B. La mise en valeur du patrimoine de proximité : une stratégie pour les acteurs locaux... 12	
1. Les acteurs publics et de leurs établissements intervenant sur le patrimoine de proximité	12
a. L'Etat, acteur de référence	12
i. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)	12
ii. Les Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)	13
b. Les communes, acteurs incontournables du développement local	13
i. L'enjeu de la protection du patrimoine de proximité pour les communes	13
ii. Les procédures réglementaires à leur disposition	13
iii. Les formes possibles de mise en valeur du patrimoine de proximité	15
c. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	16
d. Les Pays	17
e. Les régions et les départements	18
f. Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)	18
g. Les Comités Départementaux du Tourisme (CDT)	19

2. Les acteurs privés et les associations intervenant sur le patrimoine de proximité	19
a. La Fondation du patrimoine	19
b. Les Maisons Paysannes de France	20
c. La fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM)	20
d. Le G8 du patrimoine	20
e. Les associations locales	20
II. Les conditions de reconnaissance du terroir	22
A. Le cadre de référence	22
1. Le cadre réglementaire : l'échelle communale	22
2. Le cadre économique	22
a. L'intervention de l'Europe	22
b. L'intervention de l'Etat	22
i. La ligne budgétaire « Patrimoine Rural Non Protégé » (PRNP)	22
ii. Les Contrats de Projet Etat-Région	23
iii. Les Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP)	23
c. Le financement des régions	24
d. Le financement des départements	24
e. Les labels	24
ii. Villes et pays d'art et d'histoire	24
iii. Le label Fondation du Patrimoine	25
f. Les prix	25
B. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les départements des Deux-Sèvres et du Lot	26
1. Les Deux-Sèvres et le Lot, deux départements à dominante rurale	26
2. La prise en compte du patrimoine de proximité dans le Lot	27
a. Le fonds Denieul, une spécificité du Lot	27
b. Les « microgîtes », un label d'origine lotoise	30
3. La prise en compte du patrimoine de proximité dans les Deux-Sèvres	31
a. Le financement pour la restauration d'un édifice public non protégé	31
b. Le financement pour la restauration d'un édifice privé non protégé	31
4. Analyse de la vision des acteurs du patrimoine de ces deux territoires, sur la mise en valeur du patrimoine de proximité	32
a. Méthode utilisée : l'enquête téléphonique	32
b. Les limites de l'outil	34
c. L'influence des différentes formes de mise en valeur du patrimoine de proximité sur le développement du territoire	35

i. L'influence de la restauration ponctuelle d'un édifice.....	35
ii. L'influence de la mise en place de chantiers d'insertion	36
iii. L'influence de la prise en compte des abords	37
iv. L'influence de la mise en place d'itinéraires d'interprétation du patrimoine	39
v. L'influence de la création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice	40
vi. L'influence de procédures plus lourdes : ZPPAUP, OPAH, secteur sauvegardé.	42
vii. D'autres formes de mise en valeur proposées par les acteurs interrogés	43
viii. L'influence du domaine public et privé sur la mise en valeur du petit patrimoine.....	44
d. Synthèse des entretiens.....	45
Conclusion.....	47
Bibliographie	48
Sites Internet consultés.....	49
Table des matières	50
Annexes	53

Annexes

Entretien CAUE 79

M. Brochard

La restauration ponctuelle d'un édifice :

Pas beaucoup d'influence sur les emplois

Faible influence sur l'activité touristique

Aucune influence sur l'artisanat et les commerces, l'environnement

La mise en place de chantiers d'insertion :

Augmente les emplois

Peut avoir un impact sur l'environnement en fonction de la situation géographique

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

Permet la création de nouveaux espaces publics, lieux de vie

Permet d'améliorer le quotidien des habitants

2nd plan : apport touristique

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Ca a une influence lorsqu'il y a des thématiques de territoire avec une volonté de développement touristique

Il faut également une volonté politique et un projet construit

La création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice :

Influence sur les communes environnantes → draine de la population

Le petit patrimoine comme repère communal

La création d'une ZPPAUP :

Il n'y en a pas sur le Pays Mellois, cependant il en existe à Niort et à Archantonais

Règlement d'urbanisme → pas d'impact

→ Participe à la valorisation de la commune

→ Promouvoir une architecture de qualité

La création d'un secteur sauvegardé :

Parthenay → règlement très stricte (ABF)

Autres formes de mise en valeur :

Démarche associative (des habitants, de la commune)

Démarche thématique (ex. patrimoine protestant) → draine un tourisme plus culturel

Influence des domaines public, privé :

Aucune idée

Entretien Fondation Patrimoine 79

Mme Phelippeau

La restauration ponctuelle d'un édifice :

Il vaut mieux faire une campagne d'un coup
Cependant c'est moins coûteux

La mise en place de chantiers d'insertion :

Positif pour le patrimoine et les habitants → population associée à la restauration
Processus très important mais pas très peu développé dans les Deux Sèvres
Apporte un plus au niveau touristique
Sensibilisation de la population

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

Rassemble les habitants autour d'un site
Remet de la vie
Bon pour l'environnement proche
Coût : très cher, peut être néfaste pour d'autres projets communaux

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Aspect touristique très important → en vogue en ce moment
Aspect environnement → les gens sont sensibilisés

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

Redonne vie à l'édifice / il faut associer des associations par la suite pour pérenniser l'action
Lancer une activité à l'intérieur
Apporte une nouvelle vie à la commune, la population est associée à la restauration
Redonne du souffle à la commune, notamment auprès de la communauté de communes
Aspect touristique indéniable
Attire de nouvelles populations

La création d'une ZPPAUP :

Très urbain (ne sait pas trop)
On est loin des préoccupations du petit patrimoine
On ne peut pas tout sauvegarder → il faut vivre avec son temps
Ça fige les choses, trop rigide
« Cité de caractère » (-3000 habitants))
« Pays d'Art et d'Histoire ») → c'est déjà bien comme outils

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur :

Influence des domaines public, privé :

Plus de privé
Pas d'influence particulière
C'est la volonté du propriétaire qui compte pour la restauration
Cependant c'est plus facile à mettre en valeur dans le domaine public car plus de fonds

Commentaires :

Entretien Pays Mellois

Mme Klingler

La restauration ponctuelle d'un édifice :

Il faut des moyens financiers pour aller au-delà de la restauration

Problème de compétence : pour animation, organisation...

Pour aller au-delà de la simple restauration, il faut des gens compétents et disponibles → bénévoles

(ce qui oblige une simple restauration ce sont souvent le manque de moyens financiers et de compétences techniques)

La mise en place de chantiers d'insertion :

Insertion par le travail

Maintient de compétences

Offre d'un service qui n'existe pas aux collectivités

Implication des artisans dans le cadre d'une coopérative dans laquelle les artisans sont partie prenante

Permet aux propriétaires d'avoir une offre complémentaire des entreprises privées

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

C'est une question de bon sens

Si les abords ne sont pas praticables → pas d'intérêt

Il ne faut pas faire les choses à moitié

Il existe des limites en fonction des lieux (parfois ce n'est pas possible de traiter les abords)

Très cher → c'est une limite

Qualité paysagère et urbaine plus forte → attractivité du lieu augmente

Il faut qu'il y ait une dynamique globale

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Valorisation

Faire regarder autrement un patrimoine pas forcément attrayant

Croisement des publics

Génère une activité touristique

Valorisation touristique → comment est-ce que c'est médiatisé ?

→ Image d'un lieu de séjour

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

Un événement qui va changer un regard, une approche du patrimoine

Change le rapport au patrimoine

Impact à moyen terme

Pas d'outils pour mesurer l'influence

Public double : tourisme de passage → tourisme de séjour (changement)

Appropriation par la population locale est très importante

Il faut un temps d'appropriation

La mise en place d'animations incite la population à participer

La création d'une ZPPAUP :

Il faut une quantité de patrimoine

Il faut une valeur globale

Il faut une logique de prise de conscience

Contribue quand même à la mise en valeur du petit patrimoine
Attrait touristique global, mais pas forcément lié au patrimoine
Il faut que ce soit adapté au site, au lieu
Opération plus lourde

La création d'un secteur sauvegardé :

Le lancement d'une OPAH :

Autres formes de mise en valeur :

Mise en valeur par le biais d'informations, d'éditions : ex. tract
Travail de recherche, de partage des connaissances
Appropriation collective
Comprendre l'histoire de l'art

Influence des domaines public, privé :

Aucune idée
Les privés ont moins de moyens → restauration plus difficile
Pas vraiment d'influence, ça dépend des cas

Commentaires :

Entretien Région Poitou-Charentes

M. Bonnifait

La restauration ponctuelle d'un édifice :

La mise en place de chantiers d'insertion :

Dimension sociale surtout
Prise en compte du local
Aménagement du cadre de vie
Lien social → permet aux gens de se regrouper

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

La création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice :

La création d'une ZPPAUP :

Il faut sensibiliser les élus pour lancer une ZPPAUP
Médiation
Exposition auprès des habitants

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur:

Chantiers de jeunes → redonne de la vitalité à la commune, rencontre avec la population

Influence des domaines public, privé :

Cf. site de La Demeure Historique : étude sur le patrimoine privé
Essentiellement public

Commentaires :

FRIL = fonds régional d'intervention locale

Attribue des aides au patrimoine classé, mais également au petit patrimoine à travers les contrats régionaux de Développement Durable des pays.

Pas le bon interlocuteur

Programme « cité de caractère » : en référence au label touristique de Bretagne

- ➔ Faire du patrimoine un élément moteur du développement local
- ➔ Outils de développement local
- ➔ Attirer de nouveaux habitants
- ➔ Circuit touristique

Délégation des pays pour agir en matière de petit patrimoine

L'intérêt d'une mise en valeur s'évalue en fonction des cas

Le choix de la mise en valeur détermine des retombées mais difficile à déterminer ➔ plus subtile que ça. Dépend de l'utilité que le petit patrimoine a.

La restauration n'a de sens que s'il y a une utilité derrière. Il faut insérer l'édifice dans la vie de tous les jours.

Il faut susciter l'adhésion de la population, des élus ➔ reconnaissance globale

Tant qu'il n'y a pas d'appropriation par la population, la mise en valeur n'est pas intéressante

Avant de mettre en valeur il faut se poser la question : est-ce que c'est reconnu comme du patrimoine ?

Les associations ont le réflexe de protection, sans trop de réflexion

Il faut regarder plus globalement que l'intérêt patrimonial

L'aménagement du territoire et le développement local (développement des communes) sont les intérêts de la région en matière de mise en valeur du petit patrimoine, plus que la valeur patrimoniale de l'édifice

Entretien SDAP 79

Mme Péreise-Sapia

La restauration ponctuelle d'un édifice :

La mise en place de chantiers d'insertion :

Aspect touristique indéniable

Aspect pédagogique ➔ valorisant pour les personnes qui travaillent, aspect pédagogique également pour la population

Coût important : aides de la Fondation du Patrimoine et du CG. Le SDAP donne un avis

Permet de pérenniser les savoir-faire

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

C'est idéal

La valeur d'ensemble donne la qualité

C'est l'occasion de créer des cheminements, des liens, des déplacements vers l'édifice mis en valeur

Par la suite, ça fait tâche d'huile → permet de mettre en valeur le village : aménagement de centre bourg, traitement des voiries...

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Ça reste très naturel, au quotidien pas beaucoup d'emploi
Cependant, à force ça influe sur l'attrait du territoire

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

La création d'une animation déclenche la visite, il y a un effet d'annonce
Permet d'emmener des classes, ça crée une cohésion dans un village
Valeur de fierté dans un village → souvent il existe un oubli de la population, ainsi cela permet de sensibiliser la population

La création d'une ZPPAUP :

« Cité de caractère » → qu'avec une ZPPAUP (label de Bretagne)
Aménagement global du bourg : 2 dans les Deux-Sèvres dont une à Melle
Pas forcément besoin de grands monuments → il faut une qualité minimale
Il existe différentes formes de ZPPAUP, plus ou moins contraignantes
Permet de gérer tout le bâti → il faut une volonté politique locale de la part de la commune
Traitement d'ensemble du village : repérage de ce qu'il faut prendre en compte puis comment le mettre en valeur
Il faut qu'il y ait un minimum de patrimoine, sinon le PLU suffit pour protéger

La création d'un secteur sauvegardé :

Trop forte comme protection pour le petit patrimoine : intérieur et extérieur de l'édifice

Le lancement d'une OPAH :

Convention entre la commune et l'ANAH sur 3 ans
Procédure pas vraiment appropriée pour le petit patrimoine
Peut éventuellement être couplée avec une ZPPAUP

Autres formes de mise en valeur:

Influence des domaines public, privé :

Quand les privés mettent en valeur leur patrimoine, c'est souvent pour une activité touristique (chambre d'hôte), sinon ils ne mettent pas en valeur leur patrimoine car ce n'est pas nécessaire pour eux.
L'idéal c'est que le petit patrimoine soit public (commune) car c'est plus facile à mettre en valeur

Commentaires :

Les Deux Sèvres sont très actifs, il existe beaucoup de thématiques
Murets en pierre (bocage lithique) : vrai problème dans les Deux Sèvres, les propriétaires ne s'en occupent pas
Les élus le veulent, il existe une vraie volonté politique mais les privés n'agissent pas
Il faudrait une volonté plus large et des fonds appropriés, dans tout le département

Entretien CAUE 46

Mme Fages

La restauration ponctuelle d'un édifice :

La mise en place de chantiers d'insertion :

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

La création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice :

La création d'une ZPPAUP :

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur:

Influence des domaines public, privé :

Plus de privés que de communes (pas plus d'idée que ça)

Commentaires :

Fonds Denieul : bâtiments visibles de la voie publique, consolidation, savoir-faire locaux

Le CAUE fait des prescriptions à suivre

Récupération de matériaux

Mise en valeur du petit patrimoine → influence sur les entreprises locales → retrouver les savoir-faire locaux

Influence touristique → difficile à évaluer

Les différentes formes de mise en valeur se complètent, ça fait comme un réseau, un maillage

Chantier, animation : ENS = espace naturel sensible (cf. conseil général)

Entretien CDT 46

M. Novello

La restauration ponctuelle d'un édifice :

Aspect bénéfique quand même :

- prise de conscience de la population, des habitants
- sauvegarde de murets, caselles (fonds Denieul)
- mise en place de gîtes → effet touristique important dans les années 90
- a permis de sauvegarder des édifices mais pas les savoir-faire

La mise en place de chantiers d'insertion :

Valeur ajoutée : main d'œuvre peu coûteuse pour la collectivité, facile à mobiliser.

Accessibilité pour la collectivité → c'est un plus

Turn over rapide → nécessite un savoir-faire et une formation permanents → rappels réguliers

→ point négatif

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

Influence difficile à dire

Démarche soutenue par le conseil général

Opération cœur de village

Réflexion plus globale : ce n'est plus du coup par coup comme avec le fonds Denieul

Influence beaucoup plus bénéfique

Le visiteur ne s'en rend pas forcément compte, cependant meilleure visibilité inconsciemment

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Dans le Lot, il existe assez peu d'itinéraires qui apportent une valeur ajoutée au niveau interprétation du patrimoine. C'est plus le cas avec les Espaces Naturels Sensibles

Pas assez efficace en termes de valorisation et d'interprétation du patrimoine rural

Plus value : pas forcément économique

Les chemins de randonnée, dans le Lot plus que dans tout autre département, permettent de découvrir le territoire → façon de se différencier, moyen de développement, c'est une activité gratuite, ça permet le maintien d'un équilibre entre activité gratuite et payante, aspect identitaire

Contribue à la pérennisation de savoir-faire

Permet le lien entre la population et les visiteurs

Aspect structurant

La création d'une animation, d'un évènement autour d'un édifice :

Influence difficile à dire

Interprétation fonctionne mieux quand il y a une prestation humaine

La mise en scène c'est important

Opération pas beaucoup développée encore mais intéressante

Cela doit venir de dynamismes locaux : association, collectivité

La création d'une ZPPAUP :

Ne peut pas répondre

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur :

Communication : nouveaux outils : NTIC : internet, GPS, téléphonie mobile...

Influence des domaines public, privé :

La grande majorité est privée

Cela peut être un frein à la mise en valeur → phase de sensibilisation puis de contractualisation → procédure, délais...

Permet de sensibiliser la population

Commentaires :

Entretien DRAC MP

Mme Watin-Granchand

La restauration ponctuelle d'un édifice :

La mise en place de chantiers d'insertion :

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Influence très ponctuelle, fait connaître le territoire, domaine touristique-culturel

Ne garantit pas le caractère authentique, le maintien, l'entretien

Opération intéressante mais un peu artificielle, c'est une boucle fermée dans un territoire

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

La création d'une ZPPAUP :

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur :

Influence des domaines public, privé :

Commentaires :

La DRAC s'occupe des monuments historiques, pas de compétence en termes de PRNP

Petit patrimoine : protection thématique de temps en temps, par directive ministérielle

En milieu rural et agricole, il est difficile d'avoir le consentement des propriétaires

Parfois la DRAC protège du petit patrimoine sous l'action des monuments historiques (ex : pigeonniers)

La perte d'usage du petit patrimoine entraîne sa disparition. On sauve quelques édifices seulement car manque de fonds

Sortie des circuits touristiques ou de la visibilité immédiate, pas beaucoup de choses sont faites. L'intérêt touristique prime lorsqu'il faut faire des choix

Pour plus d'info : centre de ressources sur le petit patrimoine près de Clermont Ferrand

Association Maisons Paysanne de France (relais départementaux)

Les différentes formes de mise en valeur ont des effets nuancés, spécifiques en fonction des cas → pas facile à déterminer

Entretien Fondation Patrimoine 46

M. De Monpezat

La restauration ponctuelle d'un édifice :

Le problème c'est de motiver le propriétaire, c'est lui qui a conscience de son patrimoine, de sa valeur

Permet de sauver un patrimoine en ruine

La mise en place de chantiers d'insertion :

Tout ça dépend de la publicité autour : brochure, journal...

Permet de développer du tourisme autour

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

Gros budget → la Fondation aide au maximum

Moteur d'une restauration sur le territoire → déclic auprès de la population, crée une dynamique de restauration

Aspect touristique et économique

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Il faut qu'il y ait des visites du patrimoine

Impact touristique

Bon moyen pour mettre en valeur le patrimoine : permet de sauver certains sites

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

La Fondation n'organise pas d'animation

Lors de la restitution après travaux → manifestation pour mettre en valeur le site

C'est au départ qu'il faut faire les manifestations pour recueillir de l'argent, des fonds

Après il faut la maintenir, grâce à une association

Influence : la publicité est faite partout → draine de la population extérieur

La création d'une ZPPAUP :

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur :

Influence des domaines public, privé :

Commentaires :

Entretien PNR Causses du Quercy

M. Lagarrigue

La restauration ponctuelle d'un édifice :

C'est zéro, sauf s'il n'y a pas beaucoup de patrimoine à protéger

Il vaut mieux restaurer des éléments visibles

Patrimoine communal → il faut que ça se voit : entrée de bourg par exemple
(PNR travaille avec les communes → domaine public)

Fonds Denieul (fonds pour les privés) = complément de l'action des parcs

La mise en place de chantiers d'insertion :

L'influence des chantiers dépend du type des travaux

Il est difficile d'avoir des gens compétents, même avec une personne qui encadre avec un savoir-faire

Dès que c'est technique ça devient difficile

Cependant au niveau insertion c'est bien, important socialement

Il faut des travaux adaptés, avec des encadrants compétents, car il s'agit d'un apprentissage et d'une reformation permanents

Coûts beaucoup plus faibles → intéressant

Pas d'impact touristique particulier

Influence sur le territoire : 50% → période annuelle, fort pouvoir drainant

La prise en compte des abords d'un édifice lors de sa restauration :

Coût à charge pour la commune → important, difficile pour les communes

Intéressant pour les entrées de bourg, les cœurs de village, de façon à marquer l'identité du village → en dehors ce n'est pas la peine

Mérite d'être très étudié, une réflexion très importante

Influence très importante

C'est l'occasion de booster les commerces, l'artisanat

Attrait touristique moyen mais pas négligeable

Peut être le moteur du développement, mais passe en suite au 2nd plan

La mise en place d'itinéraires d'interprétation (signalétique) :

Quel type de support ? Guide touristique de randonnée/communauté de communes/CDT...

Comment on va le vendre : support de communication ?

Cela booste les commerces

Information flash : sur les commerces, l'artisanat, les activités → dans le guide par exemple

Sentiers de randonnée : peut être un vecteur de communication sur l'activité d'une commune

Influence sur le territoire : 70% → durée annuelle

La création d'une animation, d'un événement autour d'un édifice :

Pas de répercussions particulières

Influence sur le territoire : 5% → très ponctuel, durée très courte

Cependant, la population s'approprie d'avantage le petit patrimoine → souvent il faut l'impulsion, la création d'une association → par la suite ça peut influencer

La création d'une ZPPAUP :

Pas du tout dans le contexte actuellement

Procédure trop compliquée pour le petit patrimoine

La création d'un secteur sauvegardé :

Autres formes de mise en valeur :

Influence des domaines public, privé :

Pas très prépondérant, éventuellement le coût

Le privé est moins soucieux de son patrimoine

(Difficile de répondre pour le PNR car travaille que sur le public)

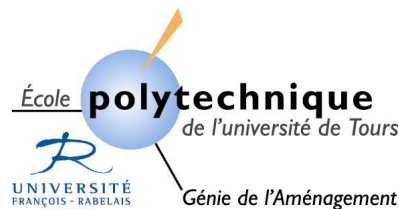
Agriculteurs : pas très soucieux : ne vont pas faire de mise en valeur si pas nécessaire

Pour le domaine public : il y a un enjeu derrière, plus facile à motiver

Commentaires :

CITERES
UMR 6173
*Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés*

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
BOUTET Didier

CARAYOL Mathieu
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2007-2008

Résumé :

A l'heure de la mondialisation, de la libéralisation des échanges, se pose la question de la compétitivité des territoires, et plus particulièrement celle des territoires ruraux. En effet, face à leurs homologues urbains, les territoires ruraux ont parfois du mal à se distinguer, à exister, faute bien souvent de moyens. Toutefois, des possibilités s'offrent à eux. Parmi celles-ci, la mise en valeur de leur terroir apparaît comme l'une des plus efficaces.

Le terroir se décompose en quatre composantes : la gastronomie, les savoir-faire, le paysage, le patrimoine bâti. Ce mémoire traite de la composante bâti du terroir, et plus particulièrement du patrimoine de proximité ; c'est-à-dire l'ensemble du petit patrimoine rural non protégé, non inscrit et non classé. Ce patrimoine est bien souvent méconnu, peu pris en compte, abandonné, et pourtant il constitue un véritable atout pour les territoires ruraux. En effet, il est le témoignage d'un héritage commun à tout un territoire. Correctement mis en valeur, il peut être le déclencheur d'un sentiment d'appartenance de la population, un repère communal permettant au territoire de se démarquer, d'exister, de se développer.

Ce mémoire cherche à comprendre comment la mise en valeur de ce patrimoine de proximité influe sur le développement du territoire, et notamment au travers du choix des différentes formes de mise en valeur. Les conclusions avancées se basent sur les résultats d'une enquête téléphonique auprès des acteurs du patrimoine des départements des Deux-Sèvres et du Lot.

Mots clés :

Patrimoine, patrimoine de proximité, patrimoine vernaculaire, petit patrimoine, mise en valeur, influence, développement, territoire, terroir, identité, Deux-Sèvres, 79, Lot, 46.